3386 9 octobre 2024

Deuxième séance, mercredi 09 octobre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-DSAS-145	Loi	Loi sur l'aide sociale (LASoc)	Deuxième lecture (suite)	Rapporteur-e Elias Moussa Représentant-e du gouvernement Philippe Demierre
2024-GC-224	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Grand Conseil	Discussion	
2020-DSAS-145	Loi	Loi sur l'aide sociale (LASoc)	Deuxième lecture (suite) Troisième lecture Vote final	Rapporteur-e Elias Moussa Représentant-e du gouvernement Philippe Demierre
2023-GC-135	Motion	Personnel soignant épuisé : pour un système efficient de piquets et d'horaires	Prise en considération	Auteur-s Simon Zurich Estelle Zermatten Représentant-e du gouvernement Philippe Demierre
2022-GC-199	Mandat	Curriculum fribourgeois de Médecine générale : création d'une filière de formation en médecine de famille au sein du paysage hospitalier et ambulatoire	Prise en considération	Auteur-s Brice Repond David Bonny Katharina Thalmann-Bolz Antoinette de Weck Bruno Boschung Marc Fahrni Jean-Daniel Schumacher Simon Zurich Hubert Dafflon Esther Schwaller-Merkle Représentant-e du gouvernement Philippe Demierre
2022-GC-217	Mandat	Investir pour doper la médecine de famille	Prise en considération	Auteur-s Jean-Daniel Schumacher Chantal Pythoud-Gaillard Catherine Esseiva Christian Clément Sophie Tritten Markus Stöckli Bertrand Morel Simon Zurich François Genoud Anne Meyer Loetscher Représentant-e du gouvernement

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Philippe Demierre
2024-GC-75	Postulat	Soutien rapide en cas de harcèlement et cyberharcèlement	Prise en considération	Auteur-s Liliane Galley Marc Pauchard Représentant-e du gouvernement Philippe Demierre
2024-GC-223	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Conseil d'Etat	Scrutin uninominal	
2024-GC-224	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Grand Conseil	Scrutin uninominal	
2024-GC-225	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre de l'Ordre des avocats fribourgeois	Scrutin uninominal	
2024-GC-226	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, professeur ordinaire de la Faculté de droit de l'Université	Scrutin uninominal	
2024-GC-227	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre des autorités judiciaires de première instance	Scrutin uninominal	
2024-GC-228	Election (autre)	Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Ministère public	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justification: MM. Marc Fahrni, Nicolas Pasquier et Alexander Schroeter.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Loi 2020-DSAS-145 Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Rapporteur-e: Moussa Elias (PS/SP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales

Rapport/message: 14.11.2023 (BGC juin 2024, p. 2403)
Préavis de la commission: 12.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2453)

Remarque: Rapporteur de minorité: Stéphane Peiry (UDC/SVP, SC). Le rapport

complémentaire du Conseil d'Etat du 17 septembre 2024 est publié en page

3485.

Deuxième lecture (suite)

I. Acte principal: Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Président du Grand Conseil. An unserer Sitzung vom 5. September hat der Grosse Rat in seiner zweiten Lesung den Artikel 39 über die Gebietsorganisation der Sozialhilfe gestrichen. Die Streichung von Artikel 39 wirkt sich auf weitere Bestimmungen des Gesetzesentwurfs aus, so dass ich die Lesung unterbrochen und den Staatsrat gebeten habe, einen Bericht zu machen, welcher die Änderungen aufzeigt, die am Gesetzesentwurf vorgenommen werden müssen. Es sind dies: Artikel 45, 47, 55, 78, 79, 80, 81, 84 und die Übergangsbestimmungen.

Ich erinnere weiter daran, dass wir in der zweiten Lesung sind und dass in der zweiten Lesung die Diskussion nicht Artikel für Artikel, sondern Kapitel für Kapitel eröffnet wird und - wie schon letztes Mal - der Einfachheit halber die zweite Lesung mit den Unterkapiteln fortgeführt wird.

8 Organisation et compétences (suite, art. 40 à 53)

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Effectivement, comme cela a été dit par notre président, suite à l'interruption des débats en deuxième lecture, comme vous avez pu le constater, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un rapport complémentaire qui comporte les différentes modifications qu'il estime étant des conséquences directes de la décision lors de la dernière session, à savoir de ne pas régionaliser les services sociaux et de supprimer simplement l'article 39.

Sur demande du Conseil d'Etat, la commission chargée d'examiner ce projet de loi s'est réunie à très brève échéance. Je remercie tous mes collègues qui ont pu se libérer, qui ont pu s'organiser en quelques jours, pour pouvoir justement débattre et discuter de ces différents éléments. Lors de ces discussions, la commission a estimé qu'elle n'avait en fait pas à voter ou à prendre directement un nouveau préavis parce que, finalement, l'examen en tant que tel a été fait la dernière fois. Par contre, nous avons eu l'occasion, durant environ deux heures de débat, d'échanger et de poser nos questions sur différents éléments.

Il s'est assez rapidement cristallisé que la commission, effectivement, adhère à l'appréciation du Conseil d'Etat selon laquelle tous les articles cités par notre président, sauf l'article 39 et l'article 78, étaient clairement des conséquences directes du vote du Grand Conseil. La commission a donc finalement fait siens ces articles-là; elle les dépose donc formellement puisque le Conseil d'Etat ne peut pas saisir directement le Grand Conseil avec ces amendements. La commission le fait en partant de l'idée qu'il n'y aura plus de vote sur ces modifications et qu'elles seront adoptées tacitement – sauf si, bien évidemment, il y a contestation de l'un ou l'autre d'entre vous – puisqu'il s'agit vraiment de conséquences directes, automatiques. Il s'agit de conserver une cohérence de la loi après la suppression de l'article 39.

Pour l'article 39, vous avez pu le constater, le Conseil d'Etat fait une proposition. Je ne m'y attarde pas pour l'instant vu que nous y reviendrons, je pense, lors de la troisième lecture. En ce qui concerne l'article 78, qui a finalement nourri le débat au sein de la commission, il y a eu plusieurs avis. Je reviendrai plus en détail là aussi lors de l'examen de détail, mais je signale déjà maintenant que la commission n'a pas fait sienne cette demande de modification du Conseil d'Etat, ce qui fait que formellement, actuellement, la modification proposée à l'article 78 n'existe pas, si j'ose dire, car elle n'a pas été déposée. Le Grand Conseil n'en étant pas saisi directement, il faudrait le cas échéant que quelqu'un se fasse porteur ou auteur de cet amendement au nom du Conseil d'Etat pour qu'on puisse en débattre.

Voilà les quelques éléments que je peux donner par rapport aux travaux de la commission.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Effectivement, je confirme que la minorité se rallie également à toutes les propositions que le Conseil d'Etat fait dans son nouveau message à l'exception, évidemment, de l'article 78 comme l'a relevé le président de la commission.

Concernant l'article 39, je précise ici qu'il s'agit d'une reprise de l'article 18 de la loi actuelle sur l'aide sociale, où on précise que l'aide sociale est organisée en régions et qu'une région d'aide sociale doit englober au moins 3000 habitants. C'est ce qui ressort de la loi actuelle et cela convient aussi parfaitement à la minorité de la commission.

L'article 78, nous aurons probablement l'occasion d'en discuter. Mais nous considérons effectivement que cela ne découle pas mécaniquement des modifications que le Grand Conseil demandait avec la suppression de la régionalisation. Le Conseil d'Etat – c'est de bonne guerre – a quelque part voulu bétonner dans la loi sa participation financière. Mais cela crée beaucoup plus de confusion qu'autre chose. Mais je prends note que dès lors que la commission ne fait pas sienne cette modification, cette nouvelle proposition du Conseil d'Etat, en l'état, n'existe pas.

Avec ces quelques propos, je vous invite à suivre les modifications apportées, à l'exception de l'article 78.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur ainsi que M. le Rapporteur de la minorité pour leurs propos. En l'état actuel, je dirais que je n'ai rien à rajouter. J'apporterai quelques commentaires au fur et à mesure des débats.

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- 9 Instruments du dispositif d'aide sociale (art. 54 et 55)
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- 10 Procédures (art. 56 à 66)
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- 11 Remboursement (art. 67 à 75)

Moussa Elias (*PS/SP*, *FV*). Là aussi, confirmation de la première lecture. Je précise, pour le procès-verbal, que lorsque je confirme la première lecture, cela englobe aussi les amendements du Conseil d'Etat. Nous confirmons ainsi la première lecture de nos débats au Grand Conseil, qui sont cependant quand même modifiés en deuxième lecture puisque nous acceptons les amendements découlant de la suppression de l'article 39.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). En première lecture, à l'article 67, j'avais déposé un amendement pour permettre de renoncer au principe de remboursement. Nous avons fait un vote sur cet article 67 et ce vote était relativement clair en faveur du maintien de ce principe de remboursement. Si on parle de remboursement, je crois qu'il est nécessaire de parler des conditions de remboursement. C'est évidemment cela qui touche les bénéficiaires de l'aide sociale.

En parlant de conditions, je fais la remarque suivante: le Valais, canton proche du canton de Fribourg, a exactement les mêmes dispositions que le canton de Fribourg en cas de reprise d'une activité lucrative. Je les rappelle: durée du remboursement durant quatre ans — la personne doit rembourser sa dette —, durée de la prescription de cette dette de dix ans, maintien de cette créance de dette au-delà de ces dix ans au cas où la personne reviendrait à une meilleure fortune et gagnerait par hasard un million à la Loterie romande. Et sur les conditions du remboursement pour quelqu'un qui reprend une activité lucrative, ce sera de dire: "OK, les conditions, c'est des revenus qui sont au-dessus des normes des prestations complémentaires" — on fait référence à la loi fédérale, la LPC. Toutes ces dispositions, dans la loi valaisanne, sont les mêmes dans la loi fribourgeoise. Il y a une seule petite nuance: dans sa loi, le Valais a une petite phrase disant qu'il faut respecter un principe d'équité pour demander le remboursement de la dette. A Fribourg, nous avons ajouté qu'il faut que ce remboursement ne doit pas hypothéquer la reprise d'une activité lucrative.

Nous avons donc deux cantons, avec les mêmes dispositions légales et les mêmes conditions de respect de remboursement. Mais dans un canton on parle de renoncement au principe de remboursement – parce qu'on ne va pas systématiquement demander aux personnes de tout rembourser – et dans l'autre canton, celui de Fribourg, on parle du maintien du principe de remboursement. Le vrai message que nous devons donner, c'est que ces deux cantons ont assoupli le principe de remboursement de la même manière, en lui donnant un cadre précis pour favoriser la reprise de l'autonomie, d'une activité professionnelle rémunératrice pour les personnes qui ont vécu une passe difficile. C'est donc ce message – et là je m'adresse particulièrement à la presse qui nous écoute – que j'aimerais que nous puissions donner aux bénéficiaires de l'aide sociale en leur disant: "Nous avons amélioré toutes les conditions de remboursement qui ne doivent pas vous empêcher de reprendre une activité lucrative, c'est donc dans ce sens-là que nous vous encourageons à la reprise du travail et nous n'allons pas vous obérer." C'est quelque chose d'essentiel.

Raison pour laquelle, au vu des conditions concrètes qu'offre la nouvelle loi fribourgeoise, je renonce à mon amendement. Mais je demande aussi que le message que nous délivrons à la population soit celui-ci: "Travaillez, vous vous en sortez et on va vous soutenir!"

> Confirmation du résultat de la première lecture.

- 12 Transmission et traitement des données (art. 76 et 77)
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

13 Financement (art. 78 à 81)

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Nous voilà donc à ce fameux article 78. Tout d'abord, d'un point de vue formel et aussi pour le procès-verbal, la proposition du Conseil d'Etat – mais qui n'est, encore une fois, pas une proposition formelle tant qu'il n'y a pas un ou une député-e qui la dépose – touche l'alinéa 3. Or, vous vous rappelez que nous avons déjà, en première lecture, introduit un nouvel alinéa 3. Ainsi, dans l'hypothèse où un des amendements déposé à cet article 78 devait être accepté, nous aurions évidemment un alinéa 4 et non pas une demande de remplacement de l'alinéa 3 déjà introduit en première lecture. En tout cas, je n'ai pas vu d'amendement qui visait à revenir en arrière par rapport à cet élément. C'est important de le préciser, vu les différentes modifications apportées à cette loi en cours de débat et en cours de session, pour qu'à la fin on puisse bien s'en sortir.

Par rapport à cet article 78, vous vous rappelez peut-être que nous venons d'accepter, en deuxième lecture, l'article 55. Ce n'est pas absolument anodin parce que cet article 55 fixe le fait qu'il existe un système d'information électronique commun accessible à tous les services sociaux, cantonal et régionaux, peu importe le nombre. Nous avons confirmé cet élément-là, qui est un souhait de toutes les personnes qui travaillent sur le terrain au niveau de l'aide sociale. Vu qu'il n'y a pas de divergence entre la première et la deuxième lecture, nous ne pourrons bien évidemment plus y revenir en troisième lecture. La question n'est donc plus de savoir si, oui ou non, on met en place un système d'information électronique en commun – nous avons répondu à cette question en adoptant l'article 55 –, mais de quelle manière ce système informatique est financé, par qui, selon quelle clé de répartition. Cette question-là qui a également fait débat en commission. Une partie des membres, dont le rapporteur de la minorité a relayé l'avis, a estimé que la proposition du Conseil d'Etat de plafonner sa participation à 1,5 million de francs était une volonté politique davantage qu'une conséquence directe automatique de la suppression de l'article 39. D'autres membres ont estimé au contraire que c'était bien une conséquence directe de cette suppression et qu'il était difficilement concevable que la participation financière de l'Etat soit plus élevée alors que les communes, par respect de leur autonomie, souhaitent maintenir le système actuel. Cette question, qui a fait débat au sein de la commission, n'a pas été tranchée. Je ne rapporte ici que ces deux grandes tendances qui se sont dégagées. Sans doute va-t-on entendre les arguments des uns et des autres dans la discussion à venir.

Ce qu'il faut peut-être encore savoir ici – c'est l'information qui nous a été donnée en commission –, c'est qu'aujourd'hui, chacun paie son système informatique: chaque région, chaque service social, paie sa part, son propre système. Actuellement, il n'y a pas de participation de l'Etat à la part communale pour le système communal des communes. Ce qui a été prévu dans le projet initial du Conseil d'Etat – soit une répartition 50/50, donc 1,5 million de part et d'autre – était en lien direct avec la question de centraliser, de régionaliser plus fortement les services sociaux, comme vous avez pu le lire dans le message du Conseil d'Etat.

Voilà les quelques éléments que je peux donner en l'état. Je crois, sauf erreur, que nous sommes saisis en tout cas de deux amendements, qui n'ont pas été déposés en commission. Donc, pour l'instant, je ne peux pas me prononcer plus en avant sur cet article.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). En l'état je n'ai pas de remarque à formuler. Je confirme la première lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En l'état, je n'ai pas non plus d'autre recommandation ou autre à faire.

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Mes liens d'intérêts dans ce dossier: je suis membre de la commission parlementaire qui traitait du sujet.

Je dépose un amendement à cet article 78 dont nous avons pris connaissance en commission le 23 septembre, en urgence, sans possibilité d'en impacter le contenu en effectuant un vote formel. Mon amendement porte sur un article que l'on pourrait qualifier, comme on vient de l'apprendre, de fantôme. Mais cet amendement fait également suite à la suppression, en deuxième lecture, de l'article 39.

Je reste évidemment sensible et respectueux de l'autonomie communale et de ses différentes institutions. Mes 24 années passées dans un exécutif peuvent le prouver. Mais j'estime que les communes qui désirent conserver leur proximité avec les personnes bénéficiant de l'aide doivent également assumer leur décision. Ce respect de l'autonomie se doit d'être conjugué à celui des communes et districts qui ont fait le choix de la régionalisation avec un certain succès, voire un succès certain d'ailleurs, il y a de nombreuses années.

Dans un deuxième temps – je reviens sur l'alinéa 3 fantôme –, il me semblait inopportun d'insérer dans cette loi une participation chiffrée de l'Etat quant à des frais futurs. Mais créer un engagement conjoint du Conseil d'Etat et des communes

dans la loi élaborée prouvera l'implication commune de chaque acteur. De plus l'Etat, en étant partie pleinement prenante, sera sans doute plus attentif dans le contrôle financier d'une mise en œuvre informatique de cette loi. Cet amendement, même si des frais supplémentaires seront ajoutés à toutes les parties si l'article 39 reste supprimé en troisième lecture, répartira de manière plus équitable l'effort financier entre les différents partenaires.

Mon amendement concerne d'abord l'alinéa 2 lettre e et propose que les frais de maintenance du système d'information électronique sont placés à 50/50 comme c'est le cas des autres frais, à part ceux à 60/40 mentionnés dans le premier alinéa. Il concerne ensuite l'alinéa 4 et propose que les frais pour la mise en place et le développement du système d'information électronique commun au sens de l'article 55 soient pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%, le solde étant réparti entre chaque service social régional.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). Mon amendement est très simple, il vise la suppression de la lettre e de l'alinéa 2 de l'article 78 qui prévoit la prise en charge pour moitié par canton et pour moitié par les communes des frais de mise en place, maintenance et développement du système d'information électronique commun au sens de cet article 55 que nous avons validé.

Cela a été rappelé, ce sont les professionnels qui ont demandé, à raison, un outil permettant une continuité dans le suivi des bénéficiaires, efficace, rapide. Signalons en aparté qu'actuellement, cela a été rappelé aussi, chaque service a un contrat distinct avec le prestataire informatique, qui facture d'ailleurs assez largement ses prestations qui sont ainsi saucissonnées. Bref, la nécessité d'avoir une plateforme unique ne fait pas débat, c'est reconnu.

Le projet de loi a été construit autour du regroupement des services sociaux par régions et propose un modèle financier qui tient compte de huit services. Le coût d'une plateforme unique avec un seul centre de charges par district a été devisé à 3 millions de francs environ. Le coût pour 21 services sociaux serait sans doute doublé, voire triplé, si mes calculs sont bons. Mais là n'est pas la question non plus. Le fait est que le refus de la régionalisation, à une courte majorité faut-il le rappeler, change complètement la donne. Le libre choix pour les communes de se regrouper ou pas, pour autant qu'elles comptent plus de 3000 habitants, maintient le statu quo. Retour donc à la case départ. Il en découle que la situation en vigueur, qui impute aux communes l'entier des frais de fonctionnement de leur service social – soit par exemple les frais de locaux, de personnel et de système d'information électronique – doit être maintenue. En sont exclus évidemment les frais liés aux besoins du service cantonal, le SASoc, qui sont assumés logiquement par l'Etat.

C'est pourquoi chers collègues, par souci de cohérence et pour respecter la détermination exprimée par la majorité, allons au bout de la réflexion et supprimons la mention d'une répartition des frais pour le système d'information électronique! Prenons acte de la volonté de ne rien changer et maintenons l'imputation de ces frais aux seules communes! Je vous demande de soutenir cette suppression d'article.

Rey Benoît (*VEA/GB*, *FV*). Effectivement, je crois qu'il faut avoir une certaine cohérence par rapport à la volonté d'autonomie et par rapport aux responsabilités qu'implique cette autonomie.

Nous nous retrouvons actuellement dans une situation où nous maintenons 21 services sociaux régionaux qui, je le rappelle, comptent de 0,1 EPT en Haute-Veveyse à 39,7 EPT en ville de Fribourg. Il y a donc des services qui ont évidemment des tailles et des mesures différentes. Vous souhaitez que chacun puisse maintenir le choix d'avoir son service ou pas, alors soyons cohérents! Sinon, cela me donne un petit peu l'impression qu'ont tous les parents qui se retrouvent face à leur adolescent qui leur dit: "Papa, maman, j'aimerais bien maintenant que je suis grand pouvoir avoir mon studio à moi, pouvoir être un peu indépendant, pouvoir faire ce que je veux. Mais s'il vous plaît, prenez juste en charge mon loyer, les frais de bouche, l'assurance maladie et, si ça ne vous gêne pas, donnez-moi un tout petit peu d'argent de poche!" On en est à peu près à ce niveau-là lorsqu'on veut maintenir l'autonomie communale sans être prêts à en assumer la responsabilité. Je crois que cela pose vraiment un problème.

J'ajouterai qu'on parle ici des frais de mise sur pied de ce logiciel. Je vous rappelle que le peuple a plébiscité par pas loin de 70%, le week-end précédent, les PC familles. Ces PC familles prévoient que nous devons disposer de guichets familles qui se greffent sur l'organisation sociale de la LASoc. J'ai essayé de réfléchir un petit peu quelles étaient les conséquences par rapport à ça. Et des conséquences il y en a, et pas seulement la mise en place de ce logiciel. Elles sont tout à fait directes sachant que les guichets familles devront pouvoir avoir un accès direct à l'ECAS, l'Etablissement cantonal des assurances sociales, qui est l'organe chargé de payer les prestations complémentaires pour les familles. Donc ils devront avoir cet accès pour les prestations complémentaires, ils devront avoir cet accès évidemment par rapport aux décisions de soutien aux frais maladie, etc. Et là, à nouveau, on va remultiplier ces frais, non pas par 8 comme prévu dans la loi initiale, mais par 21! Cherchez l'erreur!

Je pense que si nous voulons maintenir cette autonomie, nous devons assumer les charges de cette autonomie sans les reporter sur les districts qui ont eu le courage de faire des fusions – et là je vous demande de suivre la proposition de notre collègue Michel. Ou alors nous disons que nous sommes effectivement allés trop loin, que nous avons été déraisonnables, et vive la troisième la lecture pour pouvoir revenir au projet initial du Conseil d'Etat!

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Pour reprendre l'illustration de M. Rey, je pourrais dire que les parents ont choisi un 4½ pièces à Fribourg alors que moi j'aurais voulu une colocation à Romont. C'est exactement dans cette même idée que nous ne voulons pas accepter cet amendement, parce que nous voulons une coresponsabilité entre l'Etat et les communes, à savoir que c'est bien un service de l'Etat qui va développer le logiciel. La proposition de M. Sudan prend en compte la discussion sur la régionalisation, prend en compte le fait que des régions ont déjà fait un effort et donne aussi une responsabilité à l'Etat de faire un logiciel qui reste efficient et qui ne coûte non plus pas trop cher.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser l'amendement Michel et d'accepter l'amendement Sudan.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai bien écouté ce qu'a dit notre collègue Michel. Malheureusement, il aurait fallu attaquer l'article 55 parce que c'est l'article 55 qui prévoit un système informatique uniformisé. Maintenant, ce système va être mis en place. On ne peut donc pas revenir en arrière, et c'est très, très dommage. Ce qui fait que nous devrons choisir entre la version de la commission et l'amendement de M. Sudan. Chaque groupe va décider. Mais on ne peut pas, simplement, enlever ces frais-là puisque le système informatique doit être mis en place. On ne peut pas revenir en arrière. D'ailleurs, heureusement qu'on aura un système informatique uniformisé parce que tous ceux qui ont travaillé sur le terrain ont vu les problèmes que cela causait d'avoir chaque petit système dans 21 services. Donc le système uniformisé sera là, à nous de voir si on veut répartir les charges à 50/50 ou selon la proposition faite par le Conseil d'Etat.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je redis mes liens d'intérêts sur ce sujet: j'étais membre de la commission parlementaire, je suis conseiller communal et président de la commission sociale de Romont.

L'unification du système informatique est un souhait de tous les présidents de commission sociale et, si j'ai bien compris, des responsables des services sociaux également. On a connu il y a peu une modification et un transfert du système informatique, et on a vu les difficultés que cela donnait d'avoir 21 intervenants. Et cela a des coûts. On est aussi soumis à des décisions verticales d'augmentation de frais de maintenance.

Pour moi ce sujet démontre que la régionalisation est la bonne solution et le maintien de la situation actuelle est une mauvaise solution. Tout simplement parce que cette loi a une vraie cohérence. Une cohérence liée à sa structure, liée à son fonctionnement mais aussi avec les conséquences de ce fonctionnement, et notamment le financement. Elle prévoit un partage des responsabilités pour le système informatique. Maintenant, si on renonce à cette cohésion par la régionalisation, comme cela a été fait en deuxième lecture, eh bien il est normal qu'on l'assume et que les gens qui le décident en assument les conséquences, y compris les conséquences financières, et non seulement celles liées à la mise en place du système, mais également celles qui interviendront dans le futur.

Une loi cohérente a été présentée à ce Parlement, qui l'a démantelée pour une part. J'en appelle à raison garder et à conserver, en troisième lecture, le système proposé, à savoir 8 régions de santé sociale. Et je vous invite ici à soutenir l'amendement de ma collègue Michel.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Nous sommes face ce matin à deux amendements. Celui de M. le Député Sudan, selon le Conseil d'Etat, doit être refusé parce qu'il est inapplicable. Non seulement cet amendement constitue un report de charges sur l'Etat par les communes qui font le choix d'une organisation plus coûteuse pour la collectivité, mais en plus de cela il prévoit une disposition qui n'est pas applicable car les charges sont réparties entre les services sociaux régionaux, une disposition qui est en contradiction avec l'article 81 alinéa 2 qui prévoit que les charges sont réparties entre les communes. Donc on arrive vraiment à un non-sens. C'est inapplicable en l'état, aussi je vous demande de refuser cet amendement.

Concernant l'amendement de M^{me} la Députée Michel, il est vrai qu'on n'en a pas discuté en commission. Personnellement, je pourrais accepter cet amendement parce qu'il intervient après le refus de l'article 39 proposé par le Gouvernement. Cette décision souligne effectivement la détermination des représentantes et des représentants des communes de maintenir le statu quo et donc de préserver l'organisation actuelle de l'aide sociale. Dans ces conditions-là, les règles actuelles de financement doivent également continuer de s'appliquer. Les frais de fonctionnement sont actuellement entièrement à la charge des communes, il est donc logique que les communes assument leur choix et prennent également en charge les coûts du système informatique comme jusqu'à aujourd'hui.

Je demande dès lors d'accepter cet amendement qui est absolument en cohérence avec ce qui a été accepté jusqu'à présent.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*). La minorité n'a pas été directement saisie de ces deux amendements. Je comprends que l'amendement de M^{me} Michel consiste à tout mettre à la charge des communes et cela, à titre personnel, je vous invite à le refuser puisque la minorité est pour la situation initiale, avec une répartition 50/50 entre l'Etat et les communes. Quant à l'amendement de M. le Député Sudan, je prends note des propos de M. le Conseiller d'Etat qui dit qu'il est inapplicable.

J'aimerais, sans être trop technique, apporter quand même quelques éléments qu'on a eus dans le cadre de la discussion de la commission. On nous a dit que le développement de ce nouveau logiciel coûterait 3 millions. Sur ce montant de 3

millions, 1,1 million est véritablement destiné au développement de l'application et la différence, 1,9 million, c'est ce que les spécialistes IT appellent l'analyse des processus métier. En commission, on nous a dit que cette analyse des coûts métier peut multiplier les coûts par deux ou trois. M. le Député Benoît Rey, pour sa part, multiplie par 21 parce qu'il y a 21 SSR. Donc on part un peu dans tous les sens. Il faut savoir que cette analyse des 3 millions reposait sur une analyse sérieuse. Mais après, pour les coûts supplémentaires, il n'y avait pas d'estimation sérieuse, enfin probante, qui était fournie: il s'agissait, si vous me permettez l'expression, d'une estimation un peu grossière du SITel.

A titre personnel, j'ai posé la question à un client qui est justement dans le développement de logiciels. Il m'a confirmé que l'analyse des processus métier peut certes coûter un petit peu plus cher, mais on ne multiplie pas par le nombre de sites. Autrement dit, il est faux de prétendre que ça va coûter deux ou trois fois plus cher, voire 21 fois plus cher, parce qu'il y a 21 SSR au lieu de 8. Cela peut coûter un petit peu plus cher, mais l'analyse des processus métier, une fois qu'elle est faite dans un SSR, n'est pas très différente dans les autres SSR.

Je vous propose donc de refuser l'amendement de la députée Michel. Quant à l'amendement du député Sudan, qui semble inapplicable en l'état, je propose également de le refuser.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. J'aimerais quand même rectifier une chose. On n'a jamais dit que les coûts informatiques allaient être multipliés par 21. En commission on n'a jamais parlé de cela. On a dit que ça pouvait doubler, donc passer de 3 à 6 millions. Je pense que c'est une donnée dont on doit tenir compte.

Prenons deux références: dans le canton de Vaud, plus centralisé, les coûts informatiques s'élèvent à 12 millions. Dans le canton de Berne, plus communalisé, les coûts s'élèvent à 30 millions de francs. Donc nous sommes vraiment dans des proportions énormes. Si les communes décident de faire ainsi, je ne peux que vous suivre. Mais on n'a jamais indiqué que les coûts allaient être multipliés par 21. Nous avons parlé d'un doublement des coûts, de 3 à 6 millions.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Effectivement, comme l'a indiqué le rapporteur de la minorité, la commission n'a pas été saisie de ces amendements et ne les a donc pas examinés. Je me permettrai dès lors de prendre les mêmes libertés que le rapporteur de la minorité puisqu'on ne sait pas si, sur ces deux amendements, il y avait une majorité ou une minorité au sein de la commission.

Je peux dire confirmer les propos du représentant du Gouvernement: en commission, l'information qui nous a été donnée est celle qui vient d'être rappelée, à savoir que dans le canton de Vaud, plus centralisé, cela a coûté 12 millions, alors que dans le canton de Berne, plus axé sur les communes, cela a coûté 30 millions. Evidemment, entre ces chiffres, il faut toute proportion garder. Cela dit, quelque chose que personne n'a jamais soulevé jusqu'à maintenant, c'est que peu importe finalement les amendements – et même le projet initial –, cela va de toute manière coûter plus aux communes. Car il n'est pas contesté – je n'ai entendu personne le faire ici ou au sein de la commission – qu'avoir des solutions pour 21 services plutôt que 8 va augmenter les coûts. Ainsi, peu importe la clé de répartition retenue à la fin, cela va coûter plus cher aux communes. Vu que le montant global sera plus élevé, la charge financière pour les communes le sera aussi. Pour les communes, et pas seulement pour les régions parce que, comme l'a rappelé le représentant du Gouvernement, l'article 81 répartit toutes ces charges entre les communes. Ainsi, au final, en maintenant le système selon le résultat de la deuxième lecture, les communes devront payer plus puisque nous avons accepté l'article 55 et ainsi maintenu le fait d'avoir un système commun – ce qui fait absolument sens. Mais en termes de coûts purs pour ce système, les communes devront payer plus que si on maintient la régionalisation par la suite. Il s'agit quand même d'un élément absolument central que je me permets de souligner.

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). En relisant l'article 81, j'ai constaté qu'il n'était pas fait mention de cette répartition entre les différents services sociaux régionaux. Je déposera ainsi également un amendement à ce sujet à l'article 81, afin de pouvoir rester dans le cadre légal.

Président du Grand Conseil. Herr Grossrat, dann nehmen Sie Ihren Änderungsantrag zurück?

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Je maintiens mon amendement, qui deviendra légal avec mon amendement à l'article 81, auquel j'ajouterai un alinéa qui indiquera que les frais mentionnés à l'article 78 alinéa 4 seront répartis entre les différents services sociaux régionaux.

> Au vote, à l'art. 78 al. 2 let e, l'amendement du député Sudan, opposé à l'amendement de la députée Michel, est accepté par 68 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Sudan:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel

Daniel (SE, Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL/FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/ SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/ PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC, VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL, Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC, UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE, UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE, UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV, PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE, Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/ GLP). Total: 68.

Ont voté en faveur de l'amendement Michel:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 38*.

- > Au vote, à l'art. 78 al. 2 let e, l'amendement du député Sudan, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 82 voix contre 21. Il y a 4 abstentions.
- > Faisant l'objet d'une divergence entre les première et deuxième lectures, cette disposition sera soumise à une troisième lecture.

Ont voté en faveur de l'amendement Sudan:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR, VEA/ GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL/ FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/ Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/

PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 82*.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Bonny David (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 21*.

Se sont abstenus:

Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 4*.

- > Au vote, à l'art. 78 al. 4, l'amendement du député Sudan, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 79 voix contre 20. Il y a 5 abstentions.
- > Faisant l'objet d'une divergence entre les première et deuxième lectures, cette disposition sera soumise à une troisième lecture.

Ont voté en faveur de l'amendement Sudan:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/ Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/ Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/ SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/ SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/ Die Mitte), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR, Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC, PS/ SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/ PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/ SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/ SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/ SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/

SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total:* 79.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 20*.

Se sont abstenus:

Bonny David (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP). *Total:* 5.

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Je propose à l'article 81 un nouvel alinéa 4 disant que "les frais mentionnés à l'article 78 al. 4 restants à la charge des communes seront répartis selon cet article", c'est-à-dire à la charge des différents services sociaux régionaux.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *FV*). Ce n'est pas très clair pour moi. Ce que je comprends, c'est qu'au lieu de répartir les frais informatiques à toute la population, on les répartit par service. Ce sont donc les services régionaux qui les paient. Cela a une certaine logique et redonne finalement un sens à l'autonomie voulue par cet amendement. Chaque service paiera ses frais, répartis 50/50 par le canton.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Je voulais exactement préciser la même chose que M^{me} de Weck. Pour moi, désormais, c'est cohérent. J'ai aussi entendu M. le Conseiller d'Etat dire que l'amendement de M. Sudan à l'article 78 n'était pas légal par rapport à l'article 81. M. le Député Sudan rectifie donc en amendant l'article 81 avec ce nouvel alinéa. Pour moi, cela a du sens et la loi est vraiment cohérente. Il faut voter cette loi selon la deuxième lecture.

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Je voulais simplement préciser que cela concerne uniquement l'alinéa 4 et non les frais de maintenance de l'alinéa 2. On m'a posé la question en aparté, donc le point e que vous avez accepté, au niveau de mon amendement, ne concerne pas ceci. Cela concerne uniquement l'alinéa 4, soit les frais de mise en service et de développement du service informatique et non la maintenance.

Rey Alizée (PS/SP, SC). J'ai une question de compréhension pour cet alinéa 4. Est-ce qu'il s'ajoute à la suite de l'actuel article 81 alinéa 4 ou est-ce qu'il le remplace? Parce que je pense qu'il y a aussi d'autres frais qui doivent être répartis entre les communes et pas uniquement l'aspect du service de transmission d'informations. Je pense que c'est important. Soit vous faites un nouvel alinéa 5, soit vous rajoutez que les frais mentionnés à l'article 78 alinéa 4 resteront à la charge des communes.

Je ne sais pas si j'ai été très claire, mais j'ai besoin de savoir si on supprime l'actuel article 81 alinéa 4 – ce que je ne peux pas accepter. En revanche, si c'est un ajout, pour la cohérence de la loi, cela me paraît tout à fait cohérent.

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Dans ma première ébauche, j'avais intitulé ça alinéa 5. Je vous remercie donc de bien vouloir corriger. Désolé pour cette erreur, et merci pour la précision M^{me} Rey.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de remarque à formuler. Je ne me rallie pas, bien entendu, à cet amendement.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). La minorité peut se rallier à l'amendement du député Sudan.

Moussa Elias (PS/SP, FV). La commission n'a pas été saisie de cet amendement, je ne peux donc évidemment pas me prononcer en son nom. Par contre, ce que je peux dire, c'est que l'article 81 traite de la répartition des frais entre les communes. L'alinéa 4 dit par exemple que les frais incombant aux communes sont répartis au prorata du nombre de leur population dite légale – vous connaissez cette clé de répartition. La question que je me pose avec l'ajout de cet alinéa 5, c'est comment ces frais, à l'intérieur des services, entre les communes, seront-ils répartis? Est-ce que le reste de l'article 81, notamment la question du prorata de la population légale, sera aussi applicable ou pas? C'est une question que je pose. Pour moi, ce n'est pas clair. C'est un questionnement, mais je ne peux évidemment pas donner une position d'un point de vue de la commission. Je souligne toutefois que cela démontre, comme cela a déjà été relevé plusieurs fois dans ce débat, qu'il y avait une cohérence

dans le projet initial du Conseil d'Etat. Celui-ci tenait, mais on a commencé à tirer une carte quelque part dans ce château. Et on se retrouve, je m'excuse de le dire, dans une insécurité totale. On verra, à la fin, qui paiera combien et pour quelles raisons.

- > Au vote, à l'art 81 al. 5, l'amendement du député Sudan, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 69 voix contre 33. Il y a 5 abstentions.
- > Faisant l'objet d'une divergence entre les première et deuxième lectures, cette disposition sera soumise à une troisième lecture.

Ont voté en faveur de l'amendement Sudan:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/ Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/ Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC, UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE, UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/ PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/ SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 69.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 33*.

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 5*.

> Pour les autres articles de cette section, confirmation du résultat de la première lecture.

Election (autre) 2024-GC-224 Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Grand Conseil

Discussion

Président du Grand Conseil.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je souhaite juste dire quelques mots de présentation au sujet du député Grégoire Kubski pour l'élection à la suppléance extraordinaire du Conseil de la magistrature.

Grégoire Kubski est juriste, avocat, et travaille actuellement en qualité de chef de section suppléant au Secrétariat d'Etat aux migrations, le SEM étant l'autorité fédérale de contrôle en matière de migration. Grégoire a notamment la tâche de la veille de toute la jurisprudence du Tribunal cantonal fribourgeois en la matière, ce qui en fait un fin connaisseur des arrêts du TC. Le fait qu'il ait également travaillé au sein d'une autorité judiciaire lui donne les qualifications requises pour cette suppléance. Au-delà de ses compétences juridiques, Grégoire Kubski a pu démontrer son indépendance d'esprit et son intégrité, qualités nécessaires pour ce poste. Enfin, il incarne une nouvelle génération de députés qui apporterait un regard neuf au sein de cette respectable institution. Et, vous l'aurez remarqué, il porte la cravate, ce qui fait de lui le parfait candidat (*rires*). Je vous remercie de bien vouloir le soutenir.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je vous présente le candidat Sébastien Dorthe.

M. Dorthe a tout d'abord obtenu un CAS en magistrature pénale en 2009, puis son brevet d'avocat en 2010 et depuis lors il exerce comme avocat indépendant ici, à Fribourg. Il a aussi été greffier du Conseil de la magistrature — où justement une suppléance doit se faire —, notamment au moment de la réorganisation de la justice de paix et de l'élection des juges de paix. De 2014 à 2017 il fut juge civil suppléant au Tribunal du littoral et du Val-de-Travers à Boudry à 20%. Depuis 2019, il est président d'une cour pénale militaire et juge militaire des mesures de contraintes. Toutes ces fonctions qu'il a exercées et qu'il continue à exercer montrent qu'il a une très grande connaissance du système judiciaire fribourgeois. Quant à l'indépendance d'esprit, je pense que M. Dorthe l'a prouvé hier en présentant cette motion LATeC, puisque même M. Moussa voulait l'intégrer au groupe socialiste (*rires*). C'est pour cela que je ne peux que vous demander — et à vous aussi, les socialistes — de soutenir M. Dorthe.

Loi 2020-DSAS-145 Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Rapporteur-e: Moussa Elias (PS/SP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales

Rapport/message: 14.11.2023 (BGC juin 2024, p. 2403)
Préavis de la commission: 12.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2453)

Remarque: Rapporteur de minorité: Stéphane Peiry (UDC/SVP, SC). Le rapport

complémentaire du Conseil d'Etat du 17 septembre 2024 est publié

en page 3485.

Deuxième lecture (suite)

I. Acte principal: Loi sur l'aide sociale (LASoc)

14 Voies de droit et dispositions pénales (art. 82 à 85)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- II. Modifications accessoires
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- III. Abrogations accessoires : loi sur l'aide sociale (LASoc) du 14.11.1991
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Comme il y a divergences entre les première et deuxième lectures, il est passé à une troisième lecture.

Troisième lecture

Président du Grand Conseil. Ich möchte Sie daran erinnern, dass in der dritten Lesung nur diejenigen Artikel beraten werden, bei denen das Ergebnis der zweiten Lesung vom Ergebnis der ersten Lesung abweicht. Es kann kein neuer Änderungsantrag gestellt werden.

Wir werden folgende Artikel beraten: Artikel 10, 39, 78 und 81.

I. Acte principal: Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Art. 10 al. 1

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Vous vous rappelez que l'article 10 traite du rapport sur la situation sociale et la pauvreté. La divergence entre la première et la deuxième lecture était liée à la cadence imposée au Conseil d'Etat pour présenter ce rapport. En deuxième lecture, le Grand Conseil avait suivi le projet bis de la commission en introduisant le fait qu'il fallait présenter ce rapport au minimum une fois par législature. En première lecture, le Grand Conseil avait accepté le projet initial du Conseil d'Etat.

Bien évidemment, je vous propose de suivre la proposition de la commission, donc le projet bis, et de modifier l'article 10 alinéa 1 en remplaçant le terme "en principe" par "au minimum", ce qui ferait que ce rapport sur la situation sociale et la pauvreté serait présenté au moins une fois par législature. En résumé: confirmation de la deuxième lecture.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). La minorité propose pour sa part de confirmer la première lecture, c'est-à-dire de revenir à la situation initiale où le Conseil d'Etat transmet "en principe" une fois par législature au Grand Conseil le rapport sur la situation de la pauvreté.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je maintiens le projet initial du Conseil d'Etat, comme la minorité.

- > Au vote, le résultat de la première lecture, opposé au résultat de la deuxième lecture, est confirmé par 64 voix contre 40. Il n'y a pas d'abstention.
- > Adopté selon le résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat).

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/ SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/ PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/ Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/ SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli

Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 64*.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 40*.

Art. 39

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Voilà donc l'article 39. Evidemment, je n'ai pas besoin de grandement vous rappeler ici la divergence entre la première et la deuxième lecture, soit la question de la régionalisation ou non. La question qui se pose est la suivante: est-ce qu'on maintient la situation actuelle ou est-ce qu'on la modifie?

Au nom de la majorité de la commission, bien évidemment, je vous prie de bien vouloir confirmer la première lecture, donc le projet initial du Conseil d'Etat, qui prévoit la régionalisation, pour tous les éléments qui ont déjà été longuement débattus. Je pense que la suite de la deuxième lecture a quand même montré toutes les conséquences, notamment financières sur les communes, mais aussi d'autres insécurités si on devait maintenir la situation actuelle.

Je précise qu'en commission, nous avons également discuté de cette nouvelle variante de l'article 39 qui remplacerait le fait de le supprimer purement et simplement. Mais je laisserai ici le rapporteur de la minorité expliquer plus en détail. Mais il n'était en tout cas pas contesté, au niveau de la commission, que si nous voulons maintenir le statu quo, il vaut quand même mieux maintenir un article 39 qui reprend la formulation de la loi actuelle plutôt que purement supprimer cet article et donc ne plus faire du tout mention dans la loi de la manière dont on veut organiser les services sociaux.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Alors évidemment, la minorité vous propose de confirmer la deuxième lecture, c'est-à-dire la suppression de l'article 39. Mais, comme je l'ai précisé au début de nos débats, nous nous rallions à la proposition du nouveau message, où on reprend la situation telle qu'elle figure dans la loi actuelle, comme l'a dit le présent de la commission. Il s'agit donc d'un statu quo, avec une aide sociale organisée en régions et qui englobe au minimum 3000 habitants.

Je vous invite à confirmer la deuxième lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vous invite pour ma part à confirmer la première lecture.

Je rejoins les propos de M. le Rapporteur. C'est vrai que les débats ont été nourris. Je pense qu'au final, et les éléments ont été apportés durant le débat, les communes devront payer encore plus cher si on n'accepte pas cette régionalisation. Il faut en être conscient. Et puis après, si vous acceptez qu'il en soit ainsi, eh bien voilà. Ce sera à vous, aux communes, de supporter une charge plus lourde.

Mais, je pense que la régionalisation apporte beaucoup d'éléments que j'ai évoqués durant les différents débats, en termes d'économie, en termes d'efficience aussi. Je pense qu'on a beaucoup plus de personnes qui recevront leur demande de manière plus constructive et qui, disons, seront suivies de manière plus optimale, en ayant 8 et non pas 21 services sociaux régionaux.

Donc, vraiment, je vous recommande de faire confiance au Conseil d'Etat et de confirmer la première lecture.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je crois que nous n'allons pas refaire pour cet article tout le débat que nous avons eu en première, puis en deuxième lecture. Mais j'aimerais vraiment vous demander de confirmer cette première lecture pour deux arguments très simples.

La loi qui nous a été proposée a une certaine cohérence. Elle a une cohérence et nous nous sommes rendu compte, dans la partie un tout petit peu kafkaïenne des articles 78 et 81, qu'il est difficile de retrouver une cohérence en maintenant tous ces

services sociaux régionaux. C'est illustratif de ce que permet le regroupement régional des services sociaux, c'est-à-dire une meilleure cohérence dans chaque district, avec une ligne générale.

Il y a un argument de ceux qui voulaient maintenir les SSR qui m'a interpellé et avec lequel je suis d'accord. Cet argument, à mon avis, est le seul valable. Il consiste à dire qu'on a besoin d'avoir une relation de proximité. Et j'ai été très étonné de voir, durant les différentes lectures, que certains députés n'avaient même pas compris que la loi cohérente permettait le maintien de succursales. Ce qui veut dire que le maintien de cette proximité est garanti dans la nouvelle loi.

Le choix que nous avons, c'est d'avoir une cohérence au niveau de chaque district. C'est le maintien de la proximité – ce que vous souhaitiez. C'est une économicité de fonctionnement. Et c'est aussi le fait de ne pas pénaliser ceux qui ont déjà fait l'effort de regrouper leurs SSR et je nomme ici la Broye et la Gruyère. D'ailleurs, plusieurs d'entre vous l'ont dit: on y arrivera à cette régionalisation, mais on ne veut pas y être forcé. On y arrivera, oui. Et pourquoi? Parce que la situation sociale – avec le vieillissement de la population, etc. – va rendre de plus en plus nécessaire le rôle de ces services sociaux, ne serait-ce que par rapport à tous les éléments dont on a parlé. Et il sera important d'avoir cette cohérence.

Alors, pour maintenir la cohérence de la loi, pour penser au futur et ne pas penser à aujourd'hui, je vous demande instamment de confirmer la première lecture.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Je voulais encore amener un nouvel éclairage. Nous devons garder le but premier de cette loi, qui est un renforcement de la collaboration, l'harmonisation des pratiques, l'échange des expériences et une vision commune. Pour atteindre ces buts, la Conférence des directeurs va être renforcée, ce qui résulte en une implication forte des directeurs des services sociaux. Lorsqu'on a un service de 1 ou 2 EPT, on peut facilement imaginer que cette implication aura un poids important sur le fonctionnement du service social. Néanmoins, il n'est pas envisageable de retarder le travail de la Conférence des directeurs par manque de ressources de certains services sociaux. Les communes doivent donc être conscientes de cet engagement qui prendra sans doute de la place de manière disproportionnée dans les petits services.

Pour cette raison et celles déjà exprimées lors de la première et de la deuxième lecture, je soutiens toujours la régionalisation.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je reviendrai sur le dernier argument évoqué par ma collègue: l'implication des directeurs de petits services sociaux. Cela impliquera des éléments très chronophages, cela impliquera du temps et ce temps-là se fera aux dépens des bénéficiaires, qu'on le veuille ou non.

Aujourd'hui, au regard de la deuxième lecture, on constate une insécurité juridique lourde. On voit que la régionalisation permet une meilleure qualité pour les bénéficiaires, de la proximité avec les succursales, de la qualité aussi pour les commissions sociales, avec une meilleure appréciation des choses puisque davantage de dossiers à traiter. Elle permet donc une efficience. Une efficience contre des coûts économiques plus élevés. Et là, je m'étonne du choix de certains et je vous invite vraiment à prendre en compte ces éléments pour accepter la première lecture.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Je ne sais pas quel est votre sentiment, mais le mien, à la suite du débat de deuxième lecture de ce matin, est assez clair. Je sens un certain flottement et pense qu'on ne va de toute évidence pas dans la bonne direction lorsqu'on remet en question la régionalisation. Je pense que c'est une erreur. On le voit: beaucoup de choses qu'on pensait avoir réglées ne sont pas réglées. Il y aura de toute évidence des problèmes de répartition entre les communes alors qu'avec la régionalisation, on a un système qui va vers plus de professionnalisme et moins de frais informatiques. C'est incroyable ce débat qu'on a eu sur ces quelques millions par rapport à ces frais informatiques. Je pense qu'aujourd'hui, c'est un luxe d'être petit, et que c'est le moment de revenir à la première lecture. En tout cas, je vais clairement confirmer mon premier choix. Car aujourd'hui, avec ce flottement qui résulte de notre débat, je pense qu'on fait fausse route, sincèrement fausse route. Il faut selon moi maintenir le projet selon le résultat de la première lecture.

Vous avez certainement tous eu un drôle de sentiment tout à l'heure. On ne savait plus trop comment voter. Je me suis pour ma part abstenu plusieurs fois alors que ce n'est pas dans mes principes. Mais je pense qu'à un moment donné, il faut avoir le courage de reconnaître qu'il y a tellement de choses qui ne sont pas claires. Si quelqu'un peut dire qu'il est au clair après les discussions et les amendements de ce matin, alors chapeau! Qu'il se lève et prenne la parole!

Le projet du Conseil d'Etat est bon et la commission a fait un bon travail. Aujourd'hui, c'est le moment de le soutenir ce projet-là, en osant revenir à la version initiale. Moi, je vais voter pour la régionalisation et je vous enjoins de faire de même.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Faisons confiance à ce processus long, très long, qui amène à l'élaboration d'une loi. C'est un processus long, c'est un consensus, c'est un travail de commission, un long travail qui implique autant les politiques que les professionnels de terrain. Toutes les forces ont pu s'exprimer et on est arrivé à un projet qui tient la route, mais qui est mis à mal actuellement en raison de tensions entres les autorités cantonales et communales. C'est de cela qu'on parle! Ces tensions, elles existent. Mais elles ne doivent pas péjorer la prise en charge d'une partie fragilisée de notre population, de nos concitoyens qui vivent un moment difficile.

Réglons nos tensions, nos répartitions canton-communes, à un autre niveau, mais ne prenons pas en otage cette loi, je vous en prie! Laissons de côté ces rivalités, revenons à un choix pragmatique, pensé, qui est raisonnable et adoptons la loi selon le résultat de la première lecture! Je vous en conjure, redevenons raisonnables!

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). A l'invitation de mon collègue Dafflon, je me lève car pour moi c'est assez clair.

La question du service social, c'est d'abord le service qu'on souhaite fournir à ceux qui en ont besoin et une efficacité du service social par rapport au fonctionnement actuel.

On parle des coûts de l'informatique. Mais le principal coût du service social, c'est le service social, ce n'est pas l'informatique! Le Conseil d'Etat nous a présenté des chiffres qui viennent de n'importe où. Personne ne sait de quoi seront composés ces coûts informatiques, qui passent de 3 à 6 millions de francs. Pour moi qui suis dans le domaine informatique, j'aimerais qu'on m'explique les raisons de cette augmentation. Il est clair qu'en passant de 8 à 21 services, le nombre de connexions augmentera un peu. Mais le nombre d'utilisateurs restera plus ou moins le même. Et dès lors qu'on connecte une fois un service SAP sur un système et une fois sur un autre système, le coût est le même. On agite des chiffres pour nous faire peur, c'est pour cela que j'aimerais remettre un petit peu l'église au milieu du village.

Pour moi, il est clair que la régionalisation n'est une bonne chose que si les communes souhaitent la faire. On a dit avant, en deuxième lecture, que les communes qui ne souhaitent pas encore régionaliser doivent assumer leur choix en prenant leur part des coûts de l'informatique. Et ce moyen-là va également aider à être dans la bonne vertu en amenant deux services sociaux souhaitant réduire les coûts à se mettre ensemble. Je pourrais prendre l'exemple de Haute-Sarine et Marly: si on souhaite réduire nos coûts, diviser la facture informatique par deux, on se mettra ensemble et on sera content. Mais on l'aura fait de nous-mêmes! C'est pour cela que je vous propose de confirmer le résultat de la deuxième lecture.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'ai personnellement pas peur de l'insécurité de cette loi qui, il est vrai, a été souvent amendée.

J'entends le président de la commission parler de risques au niveau de la répartition entre communes. Je crois qu'il y a une proposition financière correcte et logique dans l'esprit des modifications de la loi, pour répartir les coûts à charge des communes par service social, donc divisé par 21. Dans quelques années, ça sera probablement divisé par moins de services sociaux. Donc, je trouve qu'ici, nous avons un élément correct, dans l'esprit et dans l'application.

Après, au sein des services sociaux, il y a plusieurs communes. Ce sera à elles de déterminer quelle commune prend quelle part du service. Cela se fait déjà actuellement. Donc pour moi, ce n'est pas un problème en termes de sécurité et en termes financiers.

On nous dit ensuite que la régionalisation amènera une amélioration des prestations. Je peux l'entendre. Mais toujours estil que cette régionalisation n'est pas mise en œuvre. Donc on estime qu'il y aura une amélioration des prestations. Mais pour moi, clairement, la régionalisation implique une perte de proximité. J'entends M. le Député Rey dire qu'il y aura des antennes. Mais finalement, le statu quo, c'est les antennes!

Laissons les communes s'organiser librement et tout se passera bien! Egalement pour les bénéficiaires, et c'est bien cela le plus important.

Ainsi, à titre personnel, je soutiendrai la deuxième lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Il faut dire que nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Le choix que le Grand Conseil s'apprête à prendre maintenant est décisif pour les décennies à venir. C'est la raison pour laquelle je rappelle maintenant les grands arguments qu'il faut avoir à l'esprit.

Premièrement, on ne peut pas supprimer l'article 39. La loi cantonale doit déterminer l'organisation territoriale selon laquelle sont réparties les compétences, les tâches et les charges financières.

La proposition de régionalisation du Conseil d'Etat est plus avantageuse pour les communes:

> Elle coûte moins cher que le statu quo: le nouveau système informatique prévu dans la loi est estimé à 3 millions de francs. Avec les 21 services sociaux régionaux, son coût s'élèvera, probablement, à 6 millions de francs. Le coût du logiciel s'élève, quant à lui, à 1 million de francs et les coûts d'élaboration métier représentent environ 2 millions de francs. Ces coûts ont été calculés pour 8 SSR. Mais les coûts d'élaboration métier sont proportionnels au nombre de SSR. Exemple: il faut créer chaque fois les interfaces comptables qui concordent avec la commune pilote en charge du SSR. Les coûts informatiques des autres cantons sont significatifs. Comme je le disais tout à l'heure, le système informatique vaudois, relativement centralisé, a coûté environ 12 millions de francs. Le système que vient d'adopter le canton de Berne, qui a une organisation très régionalisée, coûtera quant à lui environ 30 millions de francs. Les coûts du système informatique sont en relation avec l'organisation territoriale des cantons suisses. Plus il y a de régions, plus ça coûte cher.

> Elle est financée la même chose par toutes les communes: il est clair que la part des communes pour le financement de l'informatique est répartie entre toutes les communes du canton. Et là, je reprends l'article 81 al. 2 du projet de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Si la régionalisation se limite au statu quo, les communes des districts avec un SSR paieront plus que les communes qui voudront conserver plus de SSR dans leur district. Les communes de la Broye et de la Gruyère vont donc payer pour les communes des autres districts qui veulent conserver plus de SSR.

- > Elle ne compromet pas la proximité: les communes regroupées à l'échelle d'un district pourront, comme il a été dit souvent dans le débat, toujours ouvrir des antennes régionales, si nécessaire, pour assurer une proximité de cette aide sociale.
- > L'Etat n'oblige pas à régionaliser, mais il incite les communes à le faire: le statu quo demandé par les communes impliquerait que l'on applique aussi le statu quo pour le financement du système informatique. Aujourd'hui, le système informatique est à 100% à charge des communes. Toutefois, avec la nouvelle loi, le Conseil d'Etat accepte de financer une part du nouveau système informatique, afin d'inciter les communes à renforcer la régionalisation et à renforcer le dispositif d'aide sociale. Les communes n'en seront pas moins autonomes, mais elles paieront moins cher pour le système d'échange d'informations électronique. Selon la proposition initiale du Conseil d'Etat, la part de l'Etat pour le système informatique équivaut à 1,5 million de francs.
- > Elle évite aux communes la création de 21 guichets familles, mais seulement de 8: l'article 16 de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam) stipule que la mise en place des guichets familles se fait selon les modalités d'organisation territoriale définies dans la loi sur l'aide sociale. Le maintien d'une régionalisation selon le statu quo implique l'ouverture de 21 guichets familles, et non de 8. Les frais occasionnés par ces guichets sont entièrement pris à la charge des communes.
- > La consolidation de la régionalisation fortifie le dispositif d'aide sociale: la régionalisation renforce, bien entendu, l'organisation de l'aide sociale en consolidant les moyens. Plus de compétences, une meilleure maîtrise des dossiers et un contrôle assuré.
- > La régionalisation renforce aussi et accélère les collaborations: la constitution des conférences des responsables des SSR et des autorités d'aide sociale vise, justement, à renforcer la capacité stratégique de l'aide sociale forte. Des conférences à 8 au lieu de 21 facilitent la concertation, la coordination et renforcent la capacité de décision et une meilleure implication des services sociaux régionaux dans la stratégie d'ensemble.
- > La régionalisation renforce l'harmonisation des pratiques et réduit les disparités dans leur application.
- > La régionalisation assure aussi une meilleure maîtrise des coûts en limitant les frais informatiques et le nombre de guichets familles.
- > La régionalisation permet d'optimiser les tâches administratives des SSR et de renforcer la sécurité du personnel.

Mesdames et Messieurs les Députés, pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous demande de ne pas compromettre une loi cohérente et je vous demande, dès lors, de confirmer la première lecture.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Qui écoute les partisans de la régionalisation s'aperçoit qu'il y a des incohérences dans leurs propos. On a eu, tout à l'heure, le débat sur les coûts informatiques où on nous a dit: si vous multipliez les services sociaux régionaux, ça va multiplier les coûts informatiques. Et maintenant, on revient avec l'idée des antennes ou des succursales. Donc, cela a aussi un impact sur le coût informatique. Le député Clément a relevé quelque chose de très juste en disant que les coûts informatiques, ce n'est pas l'essentiel dans les SSR. L'essentiel, ce sont les dépenses d'aide matérielle qui sont ensuite réparties entre l'Etat et les communes, comme vous le savez. De notre côté, nous pensons effectivement que plus les SSR sont proches des bénéficiaires de l'aide sociale, plus on peut limiter la croissance de ces dépenses et plus on peut répondre à bon escient aux demandes des bénéficiaires.

Enfin, encore une fois, le débat a déjà eu lieu en en première et deuxième lectures, mais, encore une fois, pour nous, il est de la compétence des communes de s'organiser comme elles le souhaitent. Celles qui voudront fusionner le feront, mais celles qui souhaitent rester indépendantes le pourront.

Le message est très clair, encore une fois, sur les coûts. Plus les SSR sont grands, plus les coûts sont plus élevés, qu'il s'agisse par assistance sociale ou par nombre de bénéficiaires.

Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à confirmer la deuxième lecture.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Ce débat, on l'a eu plusieurs fois maintenant, en commission comme en plénum.

Je me permets quand même de rappeler que la révision de cette loi avait trois axes forts. Un de ces axes était justement cet élément de régionalisation. Donc, c'est clair que si on maintient le vote de la deuxième lecture – je pense que notre collègue Dafflon l'a bien souligné, j'ai tenté de le faire aussi –, il y a une forme de sécurité qui est donnée parce qu'on dit qu'en fait on

maintient simplement ce qui existe déjà aujourd'hui. Mais, en réalité, on change quand même un peu le cadre avec les autres éléments de la loi, ce qui donne à l'ensemble une certaine insécurité, ou une illusion de sécurité.

Qu'à la fin les communes devront payer plus, je suis quand même étonné qu'on puisse affirmer le contraire, puisque, évidemment, la question des antennes n'a aucun lien, parce que ce qui va coûter plus, c'est justement et notamment le fait qu'il faudra trouver des interfaces avec les autres softwares utilisés par les communes, par exemple pour la facturation. Ce ne sont pas les antennes, qui vont utiliser les mêmes logiciels, qui vont faire augmenter la facture. C'est le fait d'avoir justement plusieurs réseaux, plusieurs systèmes de facturation, qui doivent être interconnectés avec l'autre système qui rendra les coûts plus importants.

Si l'impact financier est supportable pour les communes et que les autres éléments plaident en faveur du maintien de la situation actuelle, il faut suivre la proposition de la minorité et confirmer le résultat de la deuxième lecture. La majorité de la commission, pour sa part, reste convaincue que la proposition de régionalisation faite par le Conseil d'Etat est juste, pertinente, et à l'avantage aussi des bénéficiaires de l'aide sociale et également, *in fine*, de toutes les communes.

Pour toutes ces raisons, et toutes celles qui ont déjà été évoquées par le passé, je vous prie de bien soutenir la proposition initiale du Conseil d'Etat, qui, encore une fois peut-être, n'a pas été imposée par l'Etat, mais sollicitée, pour ne pas dire appuyée même, aussi par les communes jusqu'au débat ici au Grand Conseil.

- > Au vote, le résultat de la première lecture, opposé au résultat de la deuxième lecture, est confirmé par 54 voix contre 52. Il y a 1 abstention.
- > Adopté selon le résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat).

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/ SP), Bronchi Laurent (SC, VEA/GB), Chardonnens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR, VEA/ GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/ PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/ SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Perler Urs (SE, VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS/SP), Raetzo Carole (BR, VEA/GB), Raetzo Tina (BR, VEA/ GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL, VEA/GB), Savoy Françoise (SC, PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV, PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC, VEA/GB), Vial Pierre (VE, PS/SP), Vuilleumier Julien (FV, VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC, PLR/ PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 54.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane

(SC,UDC/SVP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 52*.

S'est abstenue:

Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 1.

Art. 78

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je pars du principe que, vu le résultat du vote qu'on vient d'avoir – j'en suis le premier étonné, je vous l'avoue –, on ne peut pas ici, pour rester cohérents, maintenir le résultat du vote issu de la deuxième lecture, sinon plus personne ne comprendra cette loi.

Je vous prie pour ma part de confirmer le résultat de la première lecture et non celui de la deuxième, qui englobait l'amendement de notre collègue Sudan, lié à la suppression de l'article 39. Ainsi, pour garder une cohérence de la loi à la suite du vote que nous venons d'avoir en troisième lecture sur l'article 39, il conviendrait également de confirmer la première lecture pour ce qui concerne les articles 78 et 81. Parce que sinon, ça ne joue plus du tout!

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Effectivement, il faut revenir à la version de la première lecture.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Je partage aussi cet avis.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Pas de commentaire.

- > Au vote, le resultat de la première lecture, opposé au résultat de la deuxième lecture, est confirmé par 100 contre 1. Il y a 3 abstentions.
- > Adopté selon le résultat de la première lecture (projet bis).

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/ Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/ PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/ Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV, VEA/GB), Jaquier Armand (GL, PS/SP), Julmy Markus (SE, Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC, VEA/GB), Mauron Pierre (GR, PS/SP), Menétrey Lucie (SC, PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL, Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/ SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/ Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/ PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/ SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR, UDC/SVP), Tritten Sophie (SC, VEA/GB), Tschümperlin

Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100*.

A voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 1.

Se sont abstenus:

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP). *Total: 3*.

Art. 81 al. 5

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je propose, avec l'accord évidemment de tout le monde, que l'on parte du principe que, suite au vote en troisième lecture de l'article 39, on n'a pas besoin de revoter tous les autres éléments. C'est donc le projet bis qui reste dans sa globalité parce que, finalement, c'est ça qui a été décidé par le vote de principe. Cela touche aussi, notamment, les dispositions transitoires, qui, après la deuxième lecture, ont aussi dû être complètement supprimées. Elles doivent évidemment, maintenant, être réintroduites puisqu'on est revenu au projet initial. Je pense donc que, si on est dans cet état d'esprit efficace, on n'a pas besoin de revoter pour chaque élément, ce qui nous permettra aussi de passer un moment donné au vote final.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Je partage l'avis du président de la commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je partage le même avis.

- > Confirmation tacite du résultat de la première lecture.
- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 76 voix contre 24. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR, VEA/GB), Collomb Eric (BR, Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC, PLR/PVL / FDP/ GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE, VEA/GB), Kubski Grégoire (GR, PS/SP), Lauber Pascal (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/ SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/ SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/ SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL, VEA/GB), Savary Daniel (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/ Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier

Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 76*.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 24*.

Se sont abstenus:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total:* 7.

_

Motion 2023-GC-135

Personnel soignant épuisé : pour un système efficient de piquets et d'horaires

Auteur-s: **Zurich Simon** (*PS/SP*, *FV*)

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 26.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2565)

 Développement:
 26.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2565)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 27.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3875)

Prise en considération

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts, tout d'abord: je suis vice-président de la Fédération des patients.

Quels sont les enjeux de notre vote aujourd'hui? Notre vote, aujourd'hui, peut être une réponse aux près de 70% des Fribourgeoises et Fribourgeois qui ont accepté l'initiative pour des soins infirmiers forts. Notre vote, aujourd'hui, peut montrer aux infirmières et infirmiers qui ont récolté, en deux semaines, plus de 1600 signatures pour une motion populaire déposée jeudi dernier, que le Grand Conseil entend leur préoccupations légitimes. Notre vote, aujourd'hui, peut permettre de trouver des solutions pour que les infirmières formées dans notre canton restent travailler dans ce canton, dans un contexte où le canton de Vaud vient d'annoncer qu'il déboursera plus de 90 millions de francs pour améliorer les conditions de travail du personnel soignant et que le Conseil d'Etat valaisan entend pour sa part débourser 42 millions de francs, soit des montants massivement plus importants que ce que le Conseil d'Etat fribourgeois prévoit, même au prorata de la population. Et finalement, notre vote, aujourd'hui, peut assurer la sécurité des patients fribourgeois, qui est à risque lorsque le personnel infirmier est épuisé.

Cette motion est évidemment une réponse partielle à ces enjeux. Elle entend, en particulier, répondre aux problèmes suivants: aujourd'hui, les plans de travail sont très souvent transmis à la dernière minute; aujourd'hui, il est très difficile pour des parents qui travaillent dans les soins de trouver des solutions de garde pour placer leurs enfants en crèche — c'est un enjeu majeur, d'ailleurs, pour garder les infirmières dans la profession et éviter un départ trop rapide vers d'autres cieux; aujourd'hui, les sollicitations incessantes dans les groupes WhatsApp des services pour des remplacements de dernière minute représentent un stress énorme pour les infirmières, qui se retrouvent souvent tiraillées entre leur besoin de repos durant les jours de congé et leur loyauté envers le service et les collègues qu'elles savent être dans la mouise en cas d'absence.

Concrètement, la motion propose les éléments de réponse suivants: premièrement, un système de piquets pour le personnel soignant; deuxièmement, une rémunération adéquate pour les personnes qui sont appelées à faire un remplacement de dernière minute; et troisièmement, une obligation d'établir les plans de travail au moins huit semaines à l'avance.

Dans les discussions que nous avons pu avoir avec vous, chères et chers collègues, avant le vote d'aujourd'hui, nous avons pu constater une certaine réticence, notamment sur la question des piquets et sur le chiffre de huit semaines pour la transmission des plans de travail. Au nom des motionnaires, je m'engage donc formellement, chères et chers collègues, si vous acceptez cette motion, à renoncer au système de piquets systématiques et à réduire la durée pour la transmission des plans de travail de huit à six semaines, lorsque le Conseil d'Etat nous présentera la mise en œuvre de cette motion.

Cela signifierait donc que nous limiterions la motion à la transmission des plans six semaines à l'avance, ainsi qu'à la rémunération adéquate des remplacements de dernière minute.

La priorité doit être, à notre sens, de chercher rapidement une solution de compromis au sein de notre conseil pour améliorer les conditions de travail des infirmières et des infirmiers. C'est un élément essentiel pour notre système de santé fribourgeois et pour sa qualité. Nous sommes donc prêts à réduire la voilure pour tenir compte de vos réticences et vous invitons, chères et chers collègues, à accepter cette motion avec cette promesse de notre part.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP*, *LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai aucun intérêt direct dans cette motion, mais en tant que vice-président de l'assemblée des délégués du Réseau de santé et membre d'un conseil de fondation d'une institution pour le logement abordable pour les personnes âgées, je suis régulièrement en contact avec le secteur de la santé et ses employés.

Uns liegt hier eine an sich interessante Motion vor, in Anbetracht der aktuellen Situation im Pflegebereich. Ich stelle mir jedoch die Frage, ob die gemachten Vorschläge die derzeitigen Bedingungen wirklich verbessern können.

Wir wissen alle, dass das Amt für Gesundheit und Soziales den Hauptanbietern im Gesundheitswesen klare Aufträge erteilt. Die Gesundheitseinrichtungen müssen diese Aufträge umsetzen. Gleichzeitig fordern wir, die legislativen und exekutiven Gewalten des Kantons, die Umsetzung dieser Mandate - und wir fordern ein ausgeglichenes finanzielles Ergebnis. Für ein Unternehmen wie zum Beispiel das HFR, den größten aber nicht einzigen Anbieter im Kanton, bedeutet dies zusammengefasst: maximale Leistung bei minimalen Kosten – das entspricht einem veritablen Spagat und ist, wie wir alle wissen, leichter gesagt als getan.

Der Verantwortliche des HFR erklärten uns vor kurzem in einer Präsentation hier im Rathaus, dass er jedes Jahr mit einer Kostensteigerung von über fünfzehn Millionen Franken konfrontiert ist, die durch die automatischen Anpassungen bei den Lohnstufen verursacht werden. Daher müssen Restrukturierungen geprüft werden, und es müssen Finanzpläne erstellt werden, um diesen Kostensteigerungen entgegenzutreten.

Wir im Grossen Rat müssen uns dieser Situation bewusst sein und darauf achten, diese nicht durch unverhältnismässige Maßnahmen zu verschärfen.

Mesdames et Messieurs, chacun a son rôle et sa place. Le canton assume une tâche stratégique en établissant un plan de santé. Les mandats qui en résultent sont conformes à ce plan. Les prestataires de soins de santé, comme l'HFR, ont un rôle opérationnel. Il leur incombe d'établir des plannings de travail fonctionnels. En aucun cas les règles du jeu ne doivent être modifiées dans le sens demandé par cette motion. Ces voies décisionnelles claires ne doivent pas être compliquées, car cela ne ferait que créer des malentendus inutiles et de l'inefficacité. Les entreprises sont organisées en hiérarchies et disposent de différents services qui en sont responsables. Il y a bien sûr le service des ressources humaines, mais aussi des départements dédiés à la qualité, aux conditions de travail et à l'environnement de travail dans son ensemble. C'est à eux qu'incombe la tâche de la planification du personnel et ils sont responsables de la mise en œuvre de leur propre structure organisationnelle.

Die Dienstpläne mindestens acht Wochen im voraus zu erstellen - Sie haben bereits gesagt, Sie wären bereit, auf sechs Wochen zu gehen -, halte ich, auch die sechs Wochen, in diesem Kontext für unrealistisch. Ich weiß vom Gesundheitsnetz See – das im Vergleich zum HFR etwa zehnmal weniger Mitarbeiter hat –, dass die Dienstpläne immer wieder geändert werden müssen. Gründe: kurzfristige Verhinderung von Personal und vor allem sich ständig ändernde Arbeitsvolumen, verursacht durch neue Patienten und die damit verbundenen Pflegemaßnahmen. Der operative Bereich hat in solchen Fällen keine andere Wahl, er muss professionell und speditiv auf die Nachfrage reagieren. Aber es ist eben der operative Bereich, der Lösungen finden muss, um die Bedürfnisse zu decken, nicht der strategische.

Die Strategie des Kantons ist es, Anreize zu schaffen. Verschiedene Massnahmen sind bereits in Arbeit und beginnen zu greifen. Wir hoffen, dass diese erfolgreich sein werden und dass die Personaldecke im Gesundheitswesen langfristig gesichert ist. Diese Massnahmen müssen wiederkehrend sein und der Staatsrat muss entsprechend proaktiv bleiben.

Aus diesen Gründen empfehlen wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, dem Staatsrat zu folgen, und lehnen diese Motion grossmehrheitlich ab.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Ich spreche heute im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion zu diesem Thema.

Die Fraktion begrüsst die schwere Arbeit des Personals des HFR. Wenn man natürlich einen medizinischen Beruf annimmt, dann ist diese Funktion mit Notfällen, mit Diensten, mit Pikettdiensten verbunden. Das beinhaltet dieser Beruf. Jetzt stellt sich die Frage, wie weit sollte sich die Regierung, die Politik in einem ersten Schritt in operationelle Fragen einmischen. Eine Planung von Dienstplänen, eine Planung von Pikettdiensten, das gehört nicht zur Politik, das gehört zu der Kultur der Unternehmen und nicht in die Politik.

Zweitens: Ich hatte vor ein paar Wochen mit der Direktion des HFR einen Austausch bezüglich Personalverwaltung. Was wurde mir gesagt? Die Personalverantworlichen brauchen mehr Freiheiten. Sie wissen, dass die Aktivität im Spital eine gewisse Volatilität zeigt, das heisst, es gibt Momente, wo man mehr Patienten hat und Momente, wo es weniger Patienten gibt. Da wurde mir von der Direktion des HFR gesagt: Es wäre gut, wenn wir eine gewisse Freiheit hätten in dieser Hinsicht.

Sie haben es verstanden, die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion wird zum grössten Teil diese Motion ablehnen.

Raetzo Carole (*VEA/GB*, *BR*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce sujet, si ce n'est un profond respect pour le personnel soignant, des professionnels représentant un pilier fondamental de notre système de santé.

Dans le contexte actuel de vieillissement démographique – où la population de seniors de 60 ans et plus devrait augmenter de 80% d'ici 2045 – et face à l'essor des maladies chroniques, il est préoccupant de voir l'épuisement croissant du personnel soignant, surtout lorsque l'on perçoit que cette situation risque encore de se péjorer face à la pénurie de professionnels en Suisse.

Disposer d'un personnel infirmier compétent et en quantité suffisante constitue un défi majeur pour notre système de santé. Cependant, la réalité reste préoccupante, avec un tiers des professionnels diplômés abandonnant leur carrière avant 35 ans, en grande partie à cause des conditions de travail, dont des horaires atypiques, irréguliers, souvent imprévisibles ainsi que des journées discontinues, impactant négativement vie sociale, vie de famille, et même parfois des renoncements aux activités collectives.

L'effet domino de l'épuisement n'impacte pas seulement les individus touchés, mais également l'ensemble des équipes. Lorsqu'un membre du personnel soignant ressent une fatigue intense ou un épuisement professionnel, cela entraîne une série de conséquences qui se propage à travers de l'organisation.

Le remède pour pallier les absences: la mise en place de permanences, d'équipes volantes. Mais, est-ce bien suffisant? Bien que ce soit un premier pas dans la bonne direction, le remède est-il bien efficace? Ces permanences existent depuis plusieurs années. Et pourtant, le malaise à l'HFR existe. On parle aussi, dans cette motion, de l'HFR. Mais croyez-moi, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) de Payerne connaît également les mêmes difficultés.

Pour prévenir l'absentéisme, il semble essentiel, dans un premier temps, de prendre en charge les équipes en place, avec des mesures concrètes en ressources humaines et des conditions de travail adaptées aux exigences, dans le respect des directives légales concernant les périodes de repos, ainsi qu'une planification prévisionnelle des services.

Il est grand temps d'agir, alors que le personnel soignant navigue dans des eaux tumultueuses. Malgré ces tempêtes, il continue d'offrir des soins de qualité. Merci à lui pour son engagement!

En conclusion, c'est à l'unanimité que le groupe VERT ES et allié es soutient cette motion et vous invite à en faire de même.

Baschung Carole (Le Centre/Die Mitte, LA). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce sujet et je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Pour un système de santé qui fonctionne bien, le personnel soignant est d'une importance capitale. Nous sommes également d'accord sur le fait que nous avons besoin d'un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée pour être à nouveau performant au travail.

Unsere Fraktion hat grosses Verständnis für die Anliegen der Motionäre.

Der erste Diskussionspunkt betrifft das Pikettsystem. Diese Thematik wurde inzwischen vom Staatsrat in Angriff genommen. So hat der Staatsrat bereits im August die Einrichtung eines planmässigen Bereitschaftsdienstes im HFR und im FNPG beschlossen. Wir begrüssen das proaktive Handeln vom Staatsrat und danken ihm dafür.

Der zweite Punkt betrifft den frühzeitigen Versand der Einsatzpläne für das Personal. Eine gute Planung der Arbeitseinsätze ist matchentscheidend für ein zufriedenes und langfristig belastbares Personal. Jedoch müssen wir auch im Auge behalten, dass wir keine zu hohen Prozess- und Organisationskosten verursachen. Es gilt, einen Mittelweg zu wählen, der für alle Seiten umsetzbar, gangbar und akzeptierbar ist. Diesbezüglich hat der Staatsrat inzwischen ebenfalls bereits beschlossen, dass die öffentlichen Spitäler die Dienstpläne, darin eingeschlossen die Pikett- und Bereitschaftsdienste, mindestens vier Wochen im Voraus bekanntgeben müssen.

Aus unserer Sicht scheinen die bereits vorliegenden Lösungen ausreichend. Sie sind lösungsorientiert und zukunftsorientiert. Sprechen wir neu von sechs Wochen im Voraus, so hiesse es, das HFR könne auch dies bewerkstelligen - wenn wir diese Motion nun so ablehnen, hätte das HFR immer noch die Möglichkeit, die Arbeitspläne freiwillig früher, zum Beispiel sechs oder acht Wochen im Voraus zu versenden, falls es die Organisation, also die Planung, zulässt.

Überlassen wir also ihnen diese Planungsfreiheit. Aus diesem Grund bleiben wir dabei und lehnen die vorliegende Motion mit den weiter gehenden Forderungen grossmehrheitlich ab.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis case manager à l'HFR et co-motionnaire.

Concernant la permanence et les propositions que le Conseil d'Etat mentionne dans sa réponse, je tiens à corriger ce qui est mentionné, car l'HFR dispose d'une permanence et d'un pool de remplacement composé d'environ 10 EPT depuis des années et cela pallie les absences de longue durée, mais ne règle pas le problème des absences de courte durée, annoncées le jour même pour le soir ou la veille pour le lendemain. Cette proposition est donc light et je ne la trouve pas réaliste. De plus, dire à l'HFR, au début septembre, qu'il dispose de quelques EPT pour renforcer ce pool de permanence déjà existant et qu'il doit évaluer et engager cette mesure supplémentaire en trois mois, je trouve que ceci n'est vraiment pas réaliste et ne permettra pas d'évaluer la mesure de manière nécessaire. Cela me paraît juste fou de demander d'évaluer une telle mesure en trois mois, car, à ma connaissance, dans toutes les entreprises, quand on décide de mettre des choses en place, on prend plus que trois mois pour voir si ça fonctionne ou pas.

La problématique des absences de courte durée et de dernière minute est celle qu'on souhaite aider, aujourd'hui, avec notre motion. Les gens qui sont appelés aujourd'hui à 11 heures pour venir faire la nuit ce soir, qu'ont-ils à gagner, au final, de toujours faire ça? Alors oui, mon collègue l'a dit, il s'agit de loyauté envers les équipes, de loyauté envers les patients, parce que si les gens ne viennent pas travailler, ce qui peut en pâtir, c'est la sécurité des patients. Mais à force de toujours tirer sur la corde, les équipes s'épuisent, les gens n'en peuvent plus. Et je pense que c'est ça qui est ressorti de la votation sur les soins infirmiers forts.

Aujourd'hui, on ne dit pas comment cela doit être revalorisé. On l'a dit, à Fribourg, les salaires des infirmiers et des infirmières sont nettement au-dessus des autres cantons. Alors, j'ai envie de dire: tant mieux! Mais, il y a d'autres choses que l'argent. Il y a des institutions qui "paient" ça en temps. Si vous venez travailler ce soir alors que ce n'était pas prévu, peut-être qu'on peut vous donner 25% de temps supplémentaire et puis, à la fin de l'année, ça vous fait deux jours de congé en plus. Il s'agit là de mesures concrètes auxquelles on ne répond pas et j'ai aussi l'impression qu'on ne réfléchit pas et qu'on ne veut pas aller dans cette direction.

Par rapport à ce que collègue Bortoluzzi a dit, ça ne va rien changer pour les rocades et les changements volontaires entre les personnes: cela se fera, que les plannings arrivent trois, quatre, cinq, six semaines à l'avance. Si moi, je veux changer avec ma collègue et qu'elle est d'accord, cela sera toujours possible. Ce n'est pas ça qu'on dit. Il s'agit simplement de permettre aux gens de s'organiser, d'avoir une vie associative à côté, d'avoir une vie familiale, de pouvoir faire d'autres choses.

Une raison pour laquelle certains d'entre vous vont refuser cette motion, c'est que ça n'a rien à faire dans la loi. Sauf que le peuple a décidé autrement! Le Conseil d'Etat propose quatre semaines. Nous, on trouve juste que c'est trop peu. Alors, on avait proposé huit. Et je pense qu'ici, on est un parlement de compromis – on le voit assez souvent –, donc notre proposition, aujourd'hui, est de fournir ces plannings six semaines à l'avance.

De manière générale, j'ai envie de dire que nous pouvons donner aujourd'hui un signal. On dit toujours que l'HFR est une priorité, que les soins sont une priorité, que la sécurité des patients est une priorité, qu'on veut une politique de santé forte pour notre canton. Et ça, c'est une vision à donner. Donc, je vous remercie de soutenir la motion.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vous remercie vraiment toutes et tous à l'issue de vos diverses interventions.

Je suis sûr et certain d'une chose: c'est que nous poursuivons le même objectif, celui d'améliorer, bien entendu, les conditions de travail du personnel soignant, que je remercie très sincèrement aujourd'hui pour tout son travail.

Le Conseil d'Etat le dit dans la réponse à la motion: il rejoint les motionnaires sur le fait que l'emploi du personnel hors des plans de travail et hors du service de garde ou de piquet peut exercer une influence sur le temps de récupération du personnel et sur la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Concernant les propos de M. le Député Zurich: il ne faut pas prendre les chiffres sur une année pour Fribourg et trois ans ou plus pour les autres cantons, comme cela a été fait à plusieurs reprises durant ces derniers jours par plusieurs personnes. Ensuite, il faut analyser ce qu'il y a derrière les chiffres qui sont cités pour le Valais ou Vaud, par exemple. Si on prend le Valais, celui-ci a articulé un chiffre de 42 millions de francs sur trois ans. Or, beaucoup de mesures prises en Valais n'auraient aucun sens à Fribourg puisque cela fait des années que Fribourg les applique déjà, donc cela représente plus d'une trentaine

de millions de francs. Si vous regardez le tableau et les commentaires concernant ce qui se fait à Fribourg, vous constaterez par vous-mêmes que les montants mis à disposition pour les surcoûts salariaux, soit les EPT engagés par l'HFR dernièrement, représentent des montants conséquents.

Fribourg est en haut du tableau concernant les salaires du personnel soignant, comme vient de le dire M^{me} la Députée Zermatten. Le Valais est en bas du classement de ces cantons latins. De même, nous n'avons pas besoin de mettre de l'argent pour harmoniser les salaires des hôpitaux publics avec ceux des EMS et des soins à domicile: c'est le cas depuis des années à Fribourg.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien, ou peu, faire à Fribourg. C'est justement pour cela que nous allons aussi nous pencher sur les mesures préconisées dans le rapport de la Haute école de santé (HEdS) sur les conditions de travail.

Nous avons encore du pain sur la planche, Mesdames et Messieurs, pour concrétiser les soins infirmiers forts. Et nous allons nous y atteler avec les différents partenaires. Le canton a présenté une mesure opérationnelle. D'autres mesures doivent être encore discutées, comme cela a été précisé lors d'une récente conférence de presse. Car le Conseil d'Etat est conscient de l'importance du personnel du domaine des soins dans la prise en charge de la population.

Je répète – et c'est vraiment très important ce que je vais vous dire là: les permanences infirmières mobiles ont été mises en place à la demande de l'HFR et du RFSM. Ce n'est pas quelque chose qui date de je ne sais pas combien d'années en arrière, comme l'a dit M^{me} la Députée Zermatten. C'est faux. C'est une mesure qui a été mise en place maintenant, qui n'existait pas encore. Cela fait quand même 18 EPT de plus et ce n'est pas rien. Il faut rappeler aussi que cette mesure proposée par le canton va dans la bonne direction pour pallier les absences de courte durée.

Je tenais à corriger certains éléments qui, selon moi, sont faux et je voulais rétablir une certaine vérité à ce sujet-là.

Par rapport à la loi sur le personnel de l'Etat, qui permet l'instauration d'un service de piquets, certes, les dispositions y relatives existent, soit dans la LPers ou dans son règlement d'exécution. Si les établissements rattachés à la LPers estiment que ces piquets sont nécessaires à leur bon fonctionnement, alors ils peuvent déjà les mettre en place, grâce aux dispositions légales actuelles. Il s'agit ici de décisions opérationnelles qui sont de la compétence des directions des établissements. Etant donné que les dispositions relatives aux piquets sont existantes, il n'y a pas lieu de prévoir de nouvelles dispositions légales à ce sujet.

Sur ces considérations, M. le Président, j'en ai terminé.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Il y a quelque chose que je ne peux juste pas laisser passer, c'est la question de la dotation de ce pool de remplacement.

Ce pool de remplacement existe depuis 2011. Il a été doté, jusqu'à aujourd'hui, de 10,5 EPT. Au mois de septembre, le Conseil d'Etat a décidé de le doter pour la fin de l'année 2024 de 3,5 EPT environ et a demandé à l'HFR d'évaluer, à la fin de l'année 2024, si cette mesure était efficace. En trois mois donc, en comptant le temps d'engagement! Et encore faut-il trouver en trois mois quelqu'un qui accepte de faire un CDD de trois mois! Et à la condition de son efficacité, le Conseil d'Etat a dit que cette mesure serait poursuivie en 2025.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 40. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 40.

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL/FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio

(LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/ Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/ GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/ GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 51.

Se sont abstenus:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 3*.

> Cet objet est ainsi liquidé.

_

Mandat 2022-GC-199

Curriculum fribourgeois de Médecine générale : création d'une filière de formation en médecine de famille au sein du paysage hospitalier et ambulatoire

Auteur-s: **Repond Brice** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)

Bonny David (PS/SP, SC)

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA) de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE)

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE)

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)

Zurich Simon (PS/SP, FV)

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC)

Schwaller-Merkle Esther (Le Centre/Die Mitte, SE)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 18.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 4011)

 Développement:
 18.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 4011)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 10.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3855)

Remarque: Auteure remplaçante: Estelle Zermatten (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)

Prise en considération

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *FV*). J'interviens ici en tant que mandataire. Je suis également médecin. J'exerce encore une activité de médecin de premier recours d'environ 10 à 15%.

Pourquoi un curriculum fribourgeois de médecine générale? Il y a trois raisons principales.

La première est qu'il faut en former davantage. Après un cursus universitaire de six ans et la réussite de ses examens, un étudiant en médecine obtient un diplôme fédéral de médecine. Il faut constater que Fribourg et son master sont en tête de classement pour la formation des étudiants en médecine. Ils ont terminé avec d'excellents résultats en médecine générale. Ce

diplôme en poche, les médecins entament une formation postgraduée qui les conduira vers une spécialisation. C'est là que nous intervenons en mettant l'accent sur la médecine de premier recours. L'idée est d'instaurer, sur le territoire cantonal, un cursus de formation conformément aux directives de l'Institut suisse de formation médicale (ISFM) en mettant à disposition un «package» de places de formation en médecine de famille dans les institutions hospitalières et ambulatoires privées et publiques du canton, principalement du canton. Ce curriculum serait chapeauté par les acteurs que sont la DSAS, l'Institut de médecine de famille de l'Université, la société médicale de Fribourg et le HFR.

Le deuxième argument est le suivant: si nous avons formé des généralistes, nous devons les fixer sur le terrain. Il est connu que les médecins s'installent plus facilement dans la région où ils ont fait leur formation postgraduée. Le canton de Berne, qui m'a donné, il y a plus de 35 ans, un curriculum comme celui-ci, a réussi à augmenter sa dotation de généralistes à plus de 40% au-dessus de la moyenne de celle du canton de Fribourg. Il y a donc 40% plus de généralistes à Berne.

La troisième raison n'est pas la moindre. Le canton de Fribourg est le canton avec la densité de médecins de premier recours la plus basse de Suisse. Le temps de latence pour décrocher un rendez-vous dans un cabinet médical a été calculé par l'Institut de médecine de famille: il a fallu passer 33 appels pour obtenir ce rendez-vous. Vous voyez donc que cela est nécessaire. Les médecins de premier recours sont comptés parmi les acteurs principaux en regard de l'entrée dans le système de santé, dans leur accompagnement, principalement des malades chroniques. L'augmentation des malades chroniques, donc la démographie, le vieillissement de la population, ne pourront être maîtrisés dans le futur sans une importante présence de médecins de premier recours.

En termes de coûts de la santé, la présence de généralistes et de pédiatres sur le terrain aurait permis en 2016, année où l'étude a été faite, d'économiser dans le système de santé suisse 440 millions. En 2024, cela serait certainement supérieur. Cette densité de médecins de premier recours nous permettrait d'éviter un certain nombre d'hospitalisations et des consultations inadéquates dans un système hospitalier qui n'est pas fait pour les recevoir.

Il faut former ces médecins de premier recours, bien les former et les maintenir sur notre territoire. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux acceptera ce mandat à l'unanimité.

Bonny David (*PS/SP, SC*). La précédente motion répondait à un certain pourcentage des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Ce mandat répond à toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois. Il comble le 100% de leurs attentes. Mon lien d'intérêts: je suis également mandataire.

Le manque de médecins de premier recours dans notre canton apparaît de plus en plus clairement au travers d'enquêtes parues dans les médias ou plus simplement dans les faits, lorsqu'on cherche un médecin. La population fribourgeoise augmente. Elle a besoin de soins, donc de médecins. Il faut absolument réagir avant qu'il ne soit trop tard. Pour répondre à ce manque de médecins, les mandataires proposent, en résumé, de former des étudiantes et des étudiants en médecine jusqu'à l'obtention du titre complet de médecin tel qu'il est présenté dans ce mandat. La réponse du Conseil d'Etat me semble claire et précise. Ce dernier appuie également la proposition des mandataires et y évoque la question de la formation, les conséquences financières, les incidences sur le système de la santé. Il y aura certes des conséquences financières, mais il faut absolument répondre à la demande de la population fribourgeoise car le manque de médecins est évident. Le Conseil d'Etat évoque aussi, et cela vient d'être dit par mon collègue député, la corrélation existante entre le lieu de formation des médecins et leur lieu de travail par la suite. Il est donc essentiel que nous puissions dispenser cette formation dans notre canton pour espérer disposer de médecins par la suite.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce mandat et vous invite en faire de même.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis cosignataire du mandat. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei begrüsst die Antwort des Staatsrates auf den parlamentarischen Vorstoss zur Schaffung eines Bildungsgangs in Hausarztmedizin im stationären und ambulanten Bereich. Bemühungen für eine Stärkung der Hausarztmedizin werden schon seit einigen Jahren in diesem Parlament diskutiert und gefordert. Eine starke Hausarztmedizin für unseren Kanton und die Notwendigkeit, den Nachwuchs in diesem Bereich zu sichern, sind von entscheidender Bedeutung. Die demographische Entwicklung und die Zunahme chronischer Erkrankungen erfordern eine verstärkte Aufmerksamkeit für die Hausarztmedizin, um eine kontinuierliche und umfassende medizinische Vorsorgung zu gewährleisten.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt die Einführung des Freiburger Curriculums für Hausarztmedizin, das eine vollständige Weiterbildung für angehende Hausärztinnen und Hausärzte bietet. Dieses Curriculum wird nicht nur die Attraktivität des Kantons für junge Mediziner erhöhen, sondern auch die Bindung der Ärztinnen und Ärzte an die Region stärken.

Die enge Zusammenarbeit mit bestehenden ambulanten und stationären Strukturen sowie die finanzielle Unterstützung durch den Staat sind entscheidende Faktoren für den Erfolg dieses Programms. Besonders positiv bewertet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die geplante schrittweise Erhöhung der Praxisassistenzstellen und die umfassende Betreuung der Assistenzärztinnen und -ärzte während ihrer Weiterbildung. Dies wird dazu beitragen, die Qualität der Ausbildung zu verbessern und vor allem die Niederlassung von Hausärztinnen und Hausärzten im Kanton zu fördern.

Die finanziellen Auswirkungen des neuen Curriculums sind unseres Erachtens aber eher spärlich beschrieben in der Botschaft des Staatsrates. Es ist zu hoffen, dass diese bei einer genaueren Betrachtung nicht in die Höhe schnellen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist aber überzeugt, dass die Investitionen in die Hausarztmedizin langfristig zu Einsparungen im Gesundheitssystem führen werden, insbesondere durch eine bessere Präventivversorgung und eine geringere Inanspruchnahme von Spitälern und Notaufnahmen. Abschliessend unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Annahme des Auftrags und die Umsetzung des neuen Curriculums gemäss den dargelegten Bedingungen. Die Einführung eines vollständigen Weiterbidlungscurriculums ist ein wichtiger Schritt zur Sicherstellung einer hochwertigen medizinischen Versorgung im Kanton Freiburg und wird sich positiv auf die Gesundheit der Bevölkerung auswirken. Ich lade Sie deshalb ein, dasselbe zu tun.

Schwaller-Merkle Esther (Le Centre/Die Mitte, SE). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et en tant que coautrice du mandat que nous avons déposé il y a deux ans déjà. Nous sommes aujourd'hui heureux que le Conseil d'Etat soit du même avis et nous espérons que la création d'un curriculum fribourgeois de médecine de famille sera mise en œuvre le plus rapidement possible.

Der Kanton Freiburg weist eine der niedrigsten Dichten an Hausärztinnen und Hausärzten in der Schweiz auf. Gemäss den gemachten Erfahrungen im Kanton Bern besteht ein grosser Zusammenhang zwischen Weiterbildungsangeboten und der Niederlassung von Hausärztinnen und Hausärzten. In dieser Hinsicht ist der Kanton Freiburg noch stark im Rückstand. Mit der Schaffung des Masterstudiengangs für Hausarztmedizin werden heute zirka 40 Studierende ausgebildet. Dies ist jedoch nur die Basis zum Facharzttitel Hausarzt, welcher noch eine fünfjährige Weiterbildung voraussetzt. Da Freiburg die zusätzliche notwendige Weiterbildung zum Titel Hausarzt noch nicht anbietet, wandern die bereits ausgebildeten Kandidaten aus dem Masterstudiengang für Hausarztmedizin in ihre Heimatkantone ab und stehen uns nicht mehr zur Verfügung. Hier muss nun angesetzt werden.

Der neue zu schaffende Bildungsgang mit Namen Freiburger Curriculum für Hausarztmedizin würde zum Titel Hausärztin/ Hausarzt FMH führen und den Kandidatinnen und Kandidaten die komplette erforderliche Weiterbildung im Kanton Freiburg ermöglichen. Wir sind uns bewusst, dass dieses neue Ausbildungsprogramm nicht ohne Kosten zu realisieren ist. Mit einem verbesserten Zugang zur Hausarztmedizin könnten jedoch die Gesundheitskosten gesenkt, die Inanspruchnahme von Spitalstrukturen und Notfallzentren reduziert und die Prävention gefördert werden, was diese Investitionen mehr als nur wettmachen würde und an erster Stelle den Mangel an Hausärzten etwas beheben könnte.

Die benötigten Praxisassistenzstellen wurden bereits schrittweise erhöht. In diesem Zusammenhang sei erwähnt, dass diese dem Kanton nicht nur Kosten verursachen, wie das bei allen anderen Assistenzstellen der Fall ist, sondern zu einem Drittel von den Hausärzten und Hausärztinnen mitfinanziert werden.

Der Staatsrat unterstützt diesen Auftrag und erachtet ihn als wichtig. Wir hoffen nun auf eine sehr rasche Umsetzung, ohne noch einen weiteren Bericht bis Ende 2027 abzuwarten, um einer weiteren Verschärfung der medizinischen Unterversorgung in den Randregionen entgegenwirken zu können.

Die Fraktion Die Mitte unterstützt die Schaffung eines Weiterbildungsgangs in Hausarztmedizin und empfiehlt, den Vorschlag des Staatsrats anzunehmen.

Stöckli Markus (VEA/GB, SE). Ich haben kein direktes Interesse zum Thema, ausser dass ich mir als Babyboomer Sorgen um eine qualitativ gute und quantitativ genügende medizinische Grundversorgung in der Zukunft mache. Fakt ist:

- > In Bezug auf Hausärzte ist der Kanton Freiburg im nationalen Vergleich deutlich unterdotiert.
- > 33% der praktizierenden Hausärzte im Kanton Freiburg sind über 55 Jahre alt. Arztpraxen in ländlichen Gebieten schliessen, weil keine Nachfolge gefunden wird.
- > Für PatientInnen gestaltet sich die Suche nach einem Hausarzt äusserst schwierig bis unmöglich, da quasi alle ihre Behandlungsagenden gefüllt sind.
- > Die medizinische Versorgung verschiebt sich in das Zentrum oder ausserhalb des Kantons.
- > Notaufnahmen im Kantonsspital sind latent überfüllt.

Zudem stehen grosse Herausforderungen an wie Alterung der Bevölkerung, Zunahme von chronischen Krankheitsbildern, hohe Arbeitsbelastung für alle Involvierten usw. Wir schlitten nicht in eine Notlage – wir befinden uns bereits im Starthaus! Es ist höchste Zeit, dass der Kanton Freiburg in eine Optimierung der Hausarztmedizin im Kanton Freiburg investiert.

Mit gut koordinierten Rahmenbedingungen sowie einem abgestimmten Aus- und Weiterbildungsgang kann ein künftiger Titel «Hausärztin/Hausarzt» höchst attraktiv sein. Ja, es kann gar eine WIN-WIN-Situation entstehen:

Erster WIN: Bindung von künftigen Fachärzten in der Region! Mit der Schaffung eines soliden Bildungsgangs in Hausarztmedizin im stationären und ambulanten Bildungsbereich soll u.a. eine zunehmende Niederlassung künftiger AbsolventInnen des Masterstudiums an der Universität Freiburg angestrebt werden. Hierbei hat der Kanton Bern mit seinem "Berner Curriculum" beste Erfahrungen gemacht: 81% der TeilnehmerInnen am Berner Curriculum für Allgemeine Innere Medizin sind Hausärzte geworden und haben sich grösstenteils im Kanton niedergelassen.

Zweiter WIN: Sparpotenzial! Der Staatsrat befürwortet einen Kantonseigenen Curriculum mit dem Ziel, dass künftig jährlich 20 Assistenzärztinnen ihre Weiterbildung abschliessen. Die Umsetzungs- und Betriebskosten belaufen sich bis 2031 laut ersten Berechnungen über 6 Planungsjahre auf insgesamt 6.6 Millionen Franken; eigentlich eine kleine Investition, wenn dadurch teure Notfall- und Spitalaufenthalte (auch ausserkantonale) vermieden werden können. Durch Stärkung der Hausarztmedizin wird dank gewachsener Beziehungen und Vertrauensaufbau die Präventionsversorgung erhöht, was wiederum zu weniger Spitaleintritten und Wiedereintritten oder geringerer Inanspruchnahme der Notaufnahme führt.

Dritter WIN: Aufwertung der peripheren medizinischen Dienstleistungen und Förderung der regionalen Zusammenarbeit. Aus- und Weiterbildungssequenzen können in den Privatpraxen und künftigen peripheren Gesundheitszentren gestartet und anschliessend in den Spitalzentren weiter begleitet werden. Auszubildende lernen dadurch lokale Spezialistinnen kennen und haben die Möglichkeit, ein breites, regionales Netzwerk aufzubauen.

Was uns in der Antwort des Staatsrates beunruhigt, ist, dass die Umsetzung des Programms von den finanziellen Möglichkeiten des Kantons abhängig gemacht wird. Um Gewinn zu erzielen beziehungsweise Einsparungen zu ermöglichen, muss vorgängig investiert werden und gerade in Zeiten knapper Ressourcen sind die Prioritäten in Bezug auf die künftige Wirksamkeit gut abzuschätzen. Haben Sie Mut, Herr Staatsrat! Treiben Sie das Programm raschestmöglich voran, damit die latente Unterversorgung in der Peripherie nicht weiter zunimmt und auf die bedeutend teurere Versorgung im Zentrum oder ausserkantonal zugegriffen werden muss.

Aus genannten Gründen wird das Grüne Bündnis den Auftrag «Curriculum der Allgemeinmedizin; Schaffung eines Bildungsgangs in Hausarztmedizin im stationären und ambulanten Bereich» sowie auch den nachfolgenden Auftrag «Investitionen zur Förderung der Hausarztmedizin» einstimmig unterstützen und lädt den Staatsrat ein, das Dossier mit aller Entschlossenheit voranzutreiben. Die Zeit drängt.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont exprimées en lien avec cet objet parlementaire.

Vous savez comme moi que le Conseil d'Etat fribourgeois reconnaît le caractère essentiel d'une médecine de famille solide dans notre canton. Nous nous devons de former davantage de médecins, d'assurer un soutien financier avec des programme en arrière-plan.

M. le Député Stöckli, je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il faut investir pour réaliser des économies. Il est temps de faire les choses. Nous avons peut-être pris un peu de retard, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Aujourd'hui, le but est d'accepter ce mandat pour pouvoir aller de l'avant afin d'offrir une formation, suivie d'une formation postgraduée de trois ans. Vous le savez, en Suisse, les cantons latins sont les précurseurs dans le domaine du programme "Réformer". Nous ne sommes pas suivis par la Suisse alémanique ni par le Tessin, pour des raisons que j'ignore encore. Je pense néanmoins que le fait d'orienter les formations selon les besoins de nos cantons respectifs est un élément essentiel de la plateforme sanitaire de notre canton, voire de la Suisse romande. On travaille toujours sur le projet "Réformer" avec les chefs de la santé romands, et cela prend un bon essor. Nous prouverons à la Suisse alémanique, je l'espère, que nous n'avions pas tort dans notre vision des choses.

Les postes d'assistanat en cabinet vont être augmentés. Cela se fera de manière progressive et en adéquation avec les besoins de relève. Et quand on parle de ressources financières, nous allons évidemment toujours voir ce que le budget nous permet de faire au niveau du canton. Mais nous sommes dans une augmentation très claire.

M^{me} la Députée Thalmann a précédemment relevé qu'il n'y a pas suffisamment d'indications relatives aux finances. Je pense cependant que nous avons été clairs au niveau des coûts que cela engendrait. Nous avons une augmentation de 6,6 millions de francs (cf. le tableau des coûts 2024 à 2031 dans la réponse du Conseil d'Etat). Ces coûts peuvent toujours être évalués en temps voulu.

Le Conseil d'Etat priorise cet objet. J'estime que tout ce qui a été dit ce matin est parfaitement correct. On reconnaît le manque de médecins de famille dans notre canton. Nous sommes les derniers du classement en termes de médecin de famille par 100 000 habitants. Je souhaite, ces prochaines années, renverser cette tendance et nous rapprocher des meilleurs cantons. Le travail à fournir est considérable d'un point de vue pratique, d'un point de vue de la mise en place, d'un point de vue financier, mais je m'engage à réaliser ce travail ces prochaines années. C'est avec plaisir que le Conseil d'Etat accepte ce mandat.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Le mandat sera exécuté selon les modalités générales présentées dans la réponse du Conseil d'Etat.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA, VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Jakob Christine (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL/FDP/GLP), Kehl Roland (SE, VEA/GB), Kubski Grégoire (GR, PS/SP), Lauber Pascal (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/ SP), Menoud-Baldi Luana (GL, Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR, Le Centre/ Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL, VEA/GB), Savary Daniel (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/ GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/ SVP), Tritten Sophie (SC, VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE, Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE, PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). Total: 95.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat 2022-GC-217 Investir pour doper la médecine de famille

Auteur-s: Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA) Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC)

Tritten Sophie (VEA/GB, SC) Stöckli Markus (VEA/GB, SE)

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC)

Zurich Simon (PS/SP, FV)

Genoud François (Le Centre/Die Mitte, VE)
Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 15.12.2022 (BGC février 2023, p. 466)

 Développement:
 15.12.2022 (BGC février 2023, p. 466)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 10.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3869)

Prise en considération

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Je m'exprime en tant que mandataire.

Sans répéter ce qui a été dit lors de la prise en considération du précédent mandat, je souhaite rappeler, pour les nouveaux députés, que nous avons déjà discuté dans ce plénum, à plusieurs reprises et dans le cadre de différentes législatures, de l'augmentation de ces places d'assistanat. A chaque fois, le Grand Conseil y a largement adhéré, sans pour autant que cela se concrétise sur le terrain. Certains postes pourtant accordés n'ont même jamais été attribués par la DSAS de l'époque. Après de multiples promesses du canton, il a fallu encore ces deux mandats. J'ose espérer que cette fois-ci, le canton mettra en œuvre les mesures qui permettront de former un tissu solide de médecine de famille dans le canton de Fribourg. Je salue donc la réponse à ce mandat qui est un bon pas – probablement insuffisant – pour rattraper le retard.

Néanmoins, le rapport du Conseil d'Etat insiste sur le fait que le déploiement du programme se fera en fonction des capacités financières du canton. Je souhaite rappeler que si des mesures ne sont pas mises en place rapidement, il va y avoir une désertification progressive de certains districts du canton et il sera extrêmement difficile de faire venir des médecins dans ces régions pendant plusieurs années. Le désert attire le désert.

Sur un plan strictement financier, il est avéré qu'une densité suffisante en médecins de famille permet de diminuer les hospitalisations, les consultations aux urgences et par conséquent les coûts de la santé. De plus, un médecin installé dans un autre canton paie ses impôts dans un autre canton.

La politique de santé que nous avons présentée lors de la votation H24 s'est appuyée, à juste titre, sur la médecine de famille, notamment en matière de garde. On sait que les gardes sont un poids qui peut retenir des médecins lorsque la densité de médecins est pauvre. Les patients fribourgeois qui peuvent difficilement se déplacer et qui ont besoin de visites à domicile vont être rapidement en difficulté, les EMS aussi ainsi que les institutions qui ont besoin d'un médecin.

Enfin, il ne faut pas oublier que les postes créés dans ce curriculum sont des postes de médecins. Ils peuvent donc déjà contribuer à améliorer la densité médicale et offrir des soins à la population.

Il est dès lors important de renforcer le réseau à l'aide de personnes formées chez nous afin que celles-ci forment à leur tour les médecins de demain. Je me réjouis donc de la mise en œuvre de ces mandats pour autant que celui-ci soit accepté évidemment et avec le financement nécessaire.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis employée auprès de l'HFR, vice-présidente du Réseau Santé et Social de la Gruyère et coautrice de ce mandat.

Je me réjouis de l'accueil favorable de ce mandat par le Conseil d'Etat. Je déplore néanmoins la mise en œuvre progressive envisagée avec un objectif des 20 postes demandés atteint seulement à l'horizon 2031. Sept ans, c'est beaucoup. Pour faire face à la pénurie déjà présente aujourd'hui, laquelle sera encore aggravée par le départ en retraite des 35% des médecins âgés de plus de 55 ans aujourd'hui, il est urgent de mettre les bouchées doubles si nous voulons une offre médicale adéquate et de proximité dans un contexte de population vieillissante, avec son lot de pathologies chroniques.

A l'aube d'une énième hausse des cotisations des caisses maladie, le renforcement des mesures pour augmenter le nombre des médecins de famille est attendu. L'indisponibilité de médecins de famille pousse le malade à recourir aux services d'urgence pour des pathologies qui auraient pu être traitées en cabinet. Ce recours aux services d'urgence coûte plus cher et contribue à surcharger inutilement ces services. Le nouveau master en médecine humaine, orienté sur la médecine de famille, doit être accompagné de mesures, dont la formation postgraduée, afin d'être efficace. Il s'agit d'éviter que les médecins formés à Fribourg s'installent dans d'autres cantons, là où ils auraient achevé leur formation. En effet, il a été observé que 40% des médecins en formation vont s'installer dans le cabinet médical où ils ont réalisé leur formation postgraduée, d'où l'importance de pouvoir offrir un nombre suffisant de places de formation dans notre canton.

Le groupe socialiste soutiendra ce mandat et vous invite à en faire de même.

Zamofing Dominique (Le Centre/Die Mitte, SC). Mon lien d'intérêts dans ce dossier: je suis syndic d'Hauterive, où nous avons cherché, durant trois ans, des médecins de famille pour remplacer le médecin de la commune qui prend sa retraite. Je peux vous dire que c'est la croix et la bannière pour trouver des médecins de famille qui veuillent bien s'établir. La pénurie est telle dans notre canton qu'il faut être innovant et attractif pour attirer de nouveaux médecins. En effet, la commune a mis à disposition 300 000 francs en prêt sans intérêt comme aide à l'installation. Le cabinet est situé dans un bâtiment neuf. Une pharmacie et un cabinet de physiothérapie se trouvent sur le même palier. Nous avons rencontré une bonne douzaine de médecins, suisses ou étrangers, à plusieurs reprises. Lorsque je rencontrais des médecins étrangers, très souvent des médecins de banlieues ou de campagnes retirées où le désert médical est pire que chez nous, j'ai eu un sentiment de malaise. Je me disais qu'en effet, si l'affaire se réalisait, nous piquerions un médecin dans une région qui souffre du même problème que le nôtre mais qui n'a pas les mêmes moyens que nous. De plus, nous ne l'avons pas formé. Ce n'est donc pas très correct. Quand je rencontrais des médecins suisses, j'avais parfois l'impression d'être face à des enfants gâtés. Durant leur cursus de formation, tout leur est mis à disposition et dans les meilleures conditions. Mais pour s'établir, il faut parfois sortir de sa zone de confort. J'ai clairement le sentiment que dans la formation de médecin de famille, il manque une branche où l'on enseigne un peu l'esprit entrepreneurial, la manière de s'établir et les démarches à entreprendre. Les médecins sont un peu perdus lorsqu'ils décident de s'installer.

La pénurie de médecins de famille est un réel problème pour les communes de périphérie et nous chassons tous sur le même terrain. Il y a un réel déséquilibre entre l'offre et la demande. Et cela, les médecins qui veulent s'établir l'ont bien compris. Ils font le tour de toutes les possibilités, jaugent le terrain et négocient le loyer. Ils ont parfois des demandes qui sortent du cadre d'une relation entre un propriétaire et un locataire. En tous cas, il faut une sacrée dose de patience, de psychologie et de persévérance pour arriver à ses fins. Toujours est-il que nous avons trouvé deux médecins pour la commune d'Hauterive et, coïncidence, nous signons le contrat de bail ce soir autour d'un bon souper. Pour terminer, je remercie le service du médecin cantonal pour sa collaboration dans ce dossier et naturellement, je soutiens ce mandat qui augmentera le nombre de médecins en vue d'une installation en cabinet.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime en tant que mandataire.

J'ai eu la chance d'avoir trois assistants dans mon cabinet médical. Les trois sont à ce jour actifs, à ma place, au cabinet. Cela a donc fonctionné, en tous cas pour moi.

J'ai été très sensible à deux remarques qui ont été formulées. La première portait sur le fait qu'il faudrait former davantage de médecins de famille et plus vite. Je transmets le même message au Conseil d'Etat. Il faut également créer des places de formation car en tant que maître de stage, vous ne pouvez pas accepter n'importe quel médecin dans votre cabinet. Il y a une formation qui dure au minimum une semaine et qu'il faudrait mettre sur pied pour pouvoir orienter les futurs candidats à ces programmes afin qu'ils sachent où se retourner.

Deuxièmement, vous avez raison, cher collègue Zamofing, l'esprit entrepreneurial fait un peu défaut. Il est vrai que dans toutes les études de médecine, il n'y a aucun poids donné à cela, ce qui est extrêmement dommage. Je vous rejoins totalement. Il est extrêmement compliqué d'expliquer comment mener une entreprise à des personnes qui ne se sont occupées que de patients.

Je vous invite, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux dans sa quasi-unanimité, à soutenir ce mandat.

Julmy Markus (Le Centre/Die Mitte, SE). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'AFISA et également membre du comité du Réseau de santé de la Singine. Mais mon lien d'intérêts le plus important est sans aucun doute le fait de pouvoir compter sur mon médecin de famille.

Ce mandat a été déposé il y a presque deux ans. Il porte sur la nécessité d'investir dans la médecine de famille dans le canton de Fribourg car la densité de médecins de famille est plus faible chez nous que dans la moyenne suisse. De plus, 35% des médecins de premier recours actuellement en activité ont plus de 55 ans.

Pour faire face à la pénurie de médecins de famille, le mandat propose de créer 20 postes d'assistants en médecine de famille et au moins un poste à temps plein pour la coordination et le mentorat.

Das Ziel ist, in fünf Jahren die gleiche Dichte an Hausärzten wie im Schweizer Durchschnitt zu erreichen. Der Staatsrat stimmt dem Anliegen zu und betont die Wichtigkeit der Hausarztmedizin im Gesundheitssystem. Ein gut ausgebautes und funktionierendes Netz an Hausärzten entlastet die Spital- und Notfallstrukturen stark und hilft somit nicht zuletzt, hohe Kosten einzusparen. Notabene genau für die Randregionen und weiter entfernten Regionen unseres Kantons ist das Hausarztmodell von zentraler Bedeutung.

Die Aus- und Weiterbildung von Ärztinnen und Ärzten ist ein entscheidender Faktor für deren Niederlassung vor Ort. Durch die Schaffung der Assistenzstellen werden den zukünftigen Hausärztinnen und Hausärzten erst die Türen zum Sammeln von wichtigen Praxiserfahrungen und ersten unternehmerischen Erfahrungen geöffnet. Wie einige erfolgreiche Beispiele im Sensebezirk belegen, konnte durch dieses Angebot die Weiterführung der Arztpraxen sichergestellt werden.

Toutes les personnes présentes dans cette salle sont heureuses de pouvoir compter sur un réseau fonctionnel qui offre en suffisance des cabinets de médecins de famille. Pour qu'il en soit toujours ainsi, nous devons absolument veiller à rester attractifs en créant des postes d'assistants et à offrir aux futurs médecins de famille des perspectives d'avenir dans notre canton.

Wir dürfen keine Zeit verlieren und müssen bereits heute mit der Schaffung der Stellen beginnen, und – sehr wichtig – die Anzahl der Stellen darf nicht abhängig von finanziellen Ressourcen sein, sondern soll die notwendigen Lücken in der medizinischen Versorgung schliessen.

Die Fraktion Die Mitte Freiburg unterstützt das Anliegen einstimmig und freut sich, wenn Sie unserer Empfehlung folgen.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle en mon nom et je suis comandataire. Je n'ai aucun lien avec la médecine. Mon seul intérêt est de réagir à un besoin manifeste.

En premier lieu, je remercie le Conseil d'Etat pour la qualité des rapports, autant pour le mandat relatif au curriculum que pour ce mandat. Je salue également la proposition pragmatique de coordonner les deux mandats.

Pourquoi ce mandat relatif à la formation des médecins de famille? Par cette démarche, nous voulons insister sur l'importance d'investir dans la médecine de famille. Sur le terrain, comme vous l'avez certainement constaté, il y a un manque de médecins de premier recours dans le canton. Cette constatation a été confirmée dans le rapport 2021-DSAS-17. Ce dernier a notamment démontré une densité plus faible de médecins dans le canton de Fribourg par rapport au reste de la Suisse. En effet, nous avons plus de 25% de médecins de famille en moins dans notre canton par rapport à la moyenne suisse. Il est donc prioritaire de mettre en place des mesures pour le futur de la population. Le besoin est urgent et nous le savons. Aujourd'hui, avec l'opportunité de coordonner les deux mandats parlementaires, il est pertinent de revendiquer une formation performante pour les futurs étudiants, d'une part le cursus universitaire et d'autre part la formation postgrade telle que proposée dans ce mandat. En recevant une formation postgrade complète – c'est-à-dire pas uniquement six mois d'assistanat dans un cabinet médical, mais une formation performante, un stage dans les différents secteurs, dans les cabinets et en ambulatoire –, les étudiants auront la possibilité de s'intégrer dans les différents réseaux et au sein des partenaires médicaux. Proposer ainsi dans notre région une formation complète, c'est assurer le futur des médecins de famille dans notre canton. Disposer d'un cursus fribourgeois de médecine humaine, encadré par une formation postgrade performante, contribuera à augmenter l'attractivité de notre région. Statistiquement, 40% des médecins en formation s'installent dans le cabinet médical où ils ont réalisé leur formation.

Au niveau de l'investissement financier, j'ai juste envie de vous dire que ce qui n'a pas été planifié par le Conseil d'Etat ces dernières années doit l'être maintenant. Certes, c'est un investissement important, mais c'est un investissement crédible qui répond aux besoins de la population fribourgeoise. C'est donc un investissement à soutenir. La médecine de famille présente une composante essentielle du système sanitaire et nous souhaitons, par le biais de ce mandat, insister sur la valeur ajoutée apportée dans notre canton par une formation postgrade complète. S'il est judicieux de mettre en œuvre un curriculum fribourgeois de médecine générale, il est également pertinent de créer une filière de formation postgrade performante en médecine de famille et en coordination avec le curriculum.

En conclusion, sous la supervision de la DSAS et en impliquant les partenaires concernés, je vous recommande de soutenir ce mandat.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues sur ce sujet.

Ce mandat est effectivement lié au mandat précédent. Je souhaiterais reprendre quelques éléments précédemment évoqués par les députés.

M. le Député Zamofing, je vous crois lorsque vous évoquez la difficulté de la commune d'Hauterive à trouver des médecins. Et je ressens le même sentiment de malaise à l'idée de dépouiller une région périphérique française. Ce n'est psychologiquement pas facile. Nous devons dès lors nous donner la possibilité de former davantage de médecins de famille chez nous. Pour les vingt postes d'assistanat demandés, l'horizon 2031 est il est vrai lointain et, personnellement, j'aimerais aller beaucoup plus vite que cela. Nous verrons les possibilités financières du canton. J'aimerais vraiment avoir beaucoup plus et pouvoir aller souper avec ces nouveaux médecins le plus rapidement possible. Je vous accompagnerai si l'occasion se représente.

Il est vrai que nous devons développer l'esprit entrepreneurial. Nous en tiendrons compte pour l'élaboration des cursus dispensés aux médecins. Devenir chef d'entreprise, ce n'est pas rien. Un cabinet médical est une entreprise à part entière, qui demande beaucoup de compétences en plus des compétences médicales. Nous devons fournir un travail considérable pour mettre en œuvre ces places de formation pour les médecins de famille.

Je travaille en étroite collaboration avec M^{me} Anouk Osiek Marmier, présidente de l'association des médecins fribourgeois, avec qui nous avons beaucoup travaillé à la mise en place du contre-projet à l'initiative H24. On réfléchit pour trouver de meilleures solutions, pour donner des conditions-cadres qui permettent aux futurs de médecins de famille de trouver des places de stage, de se sentir bien dans leur fonction – cela est un métier fantastique. Mon neveu est actuellement en troisième année de master. Il est justement passé chez la docteure Osiek Marmier. Je lui ai demandé de se spécialiser dans la médecine de famille. Il est toujours dans cette filière et cela marche bien pour lui. On doit mettre ces conditions-là et le Conseil d'Etat s'engage à aller dans ce sens-là. Je vous remercie de vos interventions. Le Conseil d'Etat accepte le mandat tel que proposé.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Le mandat sera exécuté selon les modalités générales présentées dans la réponse du Conseil d'Etat.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC, UDC/SVP), Berset Christel (FV, PS/SP), Berset Alexandre (SC, VEA/GB), Bonny David (SC, PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC, VEA/GB), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL/FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE, Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA, PLR/PVL/FDP/GLP), Kehl Roland (SE, VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/ PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS/SP), Raetzo Carole (BR, VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL, VEA/GB), Savary Daniel (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/ GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 99.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2024-GC-75
Soutien rapide en cas de harcèlement et cyberharcèlement

Auteur-s: Galley Liliane (VEA/GB, FV)

Pauchard Marc (Le Centre/Die Mitte, VE)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 22.03.2024 (BGC mars 2024, p. 1025)

 Développement:
 22.03.2024 (BGC mars 2024, p. 1025)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 20.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3927)

Prise en considération

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je m'exprime ici en tant que coauteure du postulat et au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mes liens d'intérêts: je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse qui a récemment publié un papier de position sur la santé mentale des jeunes.

Le traitement de ce postulat aujourd'hui tombe à pic... ou presque, car c'est plus exactement demain, le 10 octobre, qu'a lieu la journée mondiale de la santé mentale. C'est l'occasion de se rappeler que cette santé mentale des jeunes est une préoccupation actuelle majeure. Les principales organisations travaillant avec et pour les jeunes tirent la sonnette d'alarme depuis maintenant plusieurs mois, voire années, à ce sujet.

Les causes de la détérioration de la santé mentale des jeunes sont certes multiples et complexes, mais le harcèlement est certainement un facteur de risque qui engendre des souffrances psychiques importantes et amène à des dépressions, de l'anxiété et d'autres troubles qui constituent les symptômes visibles d'un problème souvent caché.

Car oui, le harcèlement se passe souvent dans l'ombre et la loi du silence qui règne dans ce domaine empêche bien souvent de repérer le problème dans un stade précoce. Le harcèlement à l'école n'est pas un phénomène nouveau et il concerne en moyenne deux à trois élèves par classe. Ce problème se prolonge ensuite en ligne où ce sont environ 30% des jeunes qui rapportent avoir déjà été victimes de harcèlement. Or, seule une petite partie de ceux-ci sont identifiés, pris en charge et accompagnés. Pour les autres, les traumatismes se transformeront au mieux en résilience, au pire en comportements autodestructeurs ou violents. Une part des harcelés deviennent en effet des harceleurs à leur tour.

L'ampleur du phénomène et ses conséquences à court, mais aussi à long terme en font un problème de santé publique majeur et rendent indispensables la mise en place de stratégies de prévention et d'intervention précoce coordonnées entre les différentes directions de l'Etat.

Le présent postulat propose non seulement de recenser ce qui existe déjà ça et là, mais de faire un pas de plus, à savoir la coordination et la généralisation de certaines mesures ainsi que l'octroi de moyens financiers adéquats. Ces approches et stratégies globales devraient inclure différents volets indissociables, à savoir :

- 1. Promouvoir des relations saines et prévenir le harcèlement dès le plus jeune âge: cela passe par l'instauration d'un climat de groupe sain, d'entraînement des compétences d'empathie, d'encouragement des comportements de collaboration et de solidarité plutôt que de compétition. Cela vaut à l'école comme dans le domaine des loisirs.
- 2. Renforcer le repérage précoce des signes de harcèlement et donner aux parents, enseignants et éducateurs, qui accompagnent les jeunes dans le domaine des loisirs les clés pour agir ou réagir de manière judicieuse, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.
- 3. Faciliter l'accès à une aide directe pour les jeunes concernés. La plupart n'en parlent pas. Il existe aujourd'hui des moyens innovants et adaptés aux usages des jeunes: chat, numéros de téléphone, WhatsApp, messages qui leur permettent de signaler anonymement leur situation ou de demander de l'aide. Il s'agit aussi de faire connaître les aides et les moyens existants tels que le site Ciao ou le 147 par exemple en les signalant dans des documents officiels remis par le Service du matériel scolaire.
- 4. Intervenir rapidement et efficacement quand les situations sont détectées, notamment par un généralisation de la méthode de préoccupation partagée (MPP) qui est aujourd'hui déployée en Suisse romande afin de permettre à la fois de soutenir les victimes et de responsabiliser les auteurs et les témoins dans la recherche de solutions.

Une telle stratégie, développée de manière conjointe et interdirectionnelle, en collaboration avec les communes, devrait ainsi préciser les mesures systématiques et obligatoires à mettre en œuvre dans les différents milieux concernés et celles à pérenniser par un financement adéquat. Des exemples d'inspiration existent ailleurs en Suisse et dans les pays voisins.

Notre groupe remercie le Conseil d'Etat de prendre au sérieux cette problématique et de son soutien à la proposition d'analyser la situation afin de déployer une stratégie cantonale complète et coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés. Je vous invite donc à suivre son avis et à accepter ce postulat.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste. Mon seul lien d'intérêts: comme vous tous, je suis préoccupée par le harcèlement qui nous dépasse souvent.

Tout le monde est d'accord sur le fond: le harcèlement, quel qu'en soit la forme, est un fléau qui atteint gravement celles et ceux qui en sont victimes. Perte d'estime de soi, isolement, dépression, violence contre soi-même génèrent souffrance humaine et coûts sociaux importants. Que ces jeunes, ou moins jeunes d'ailleurs, soient abîmés par le harcèlement, que leur trajectoire soit malmenée au seuil de leur vie, est inacceptable. Nous devons agir. D'ailleurs, beaucoup agissent. A leur échelle et avec leurs moyens. Face aux besoins, de nombreux acteurs du canton de Fribourg, qu'ils soient éducatifs, sociaux ou juridiques, se mobilisent et mettent en place des mesures efficaces pour y faire face, souvent avec peu de moyens, sans vision d'ensemble et au risque de s'épuiser. Or, le cyberharcèlement est un problème qui ne peut être traité de manière isolée. L'efficacité des actions repose en grande partie sur la collaboration et la coordination entre les différents acteurs: écoles, services sociaux, communes. Elle implique également l'adaptation aux réalités de chaque contexte. A ce propos, j'aimerais insister sur le rôle fondamental de l'Etat dans la gestion de cette douloureuse problématique sociétale. Coordonner les nombreux projets et pratiques pertinentes et articuler les actions de prévention et de traitement entre elles impliquent de les connaître, de les orienter, de les soutenir, de prévoir les tendances émergentes, d'accorder des moyens, de prendre des options et parfois de trancher. Bref, il s'agit de gouverner. Une loi sur l'action sociale pourrait soutenir le Gouvernement dans cette tâche protéiforme. Cela n'est pas la question. Pour l'instant, ce postulat, que le groupe socialiste vous invite à soutenir, nous donne l'occasion d'encourager l'Etat dans sa mission.

Moura Sophie (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice d'un établissement primaire et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, qui a bien pris connaissance du postulat déposé par nos collègues députés Galley et Pauchard. Celui-ci demande un soutien rapide en cas de harcèlement et de cyberharcèlement.

Depuis plusieurs années maintenant, des études, des témoignages et même des drames parfois mettent en lumière le harcèlement et, plus récemment, le cyberharcèlement qui représentent des enjeux majeurs dans la vie des jeunes d'aujourd'hui. Le harcèlement traditionnel se produit souvent dans les écoles, où les victimes subissent des agressions verbales, physiques ou émotionnelles et ceci, bien évidemment, loin du regard des adultes. Oui, cela se passe dans nos écoles, dans notre canton.

Les conséquences du harcèlement peuvent être dévastatrices, affectant la santé mentale, entraînant des troubles anxieux, de la dépression, et impactant les performances scolaires des jeunes. Cela peut même conduire à des idées suicidaires, voire à un geste fatal.

Dans le domaine sportif, le harcèlement peut se manifester par des moqueries ou des pressions exercées par des coéquipiers ou des entraîneurs, détruisant la confiance des jeunes athlètes et leur amour du sport.

Le cyberharcèlement, qui se déroule en ligne et s'est intensifié avec la montée en puissance des technologies numériques, est particulièrement préoccupant. Il permet aux agresseurs de cibler leurs victimes de manière anonyme et permanente, faisant du foyer, autrefois perçu comme un refuge, un lieu où le harcèlement les suit. Les réseaux sociaux et les applications de messagerie sont parfois utilisés pour diffuser des rumeurs, partager des contenus humiliants ou harceler de manière répétée, exacerbant le sentiment d'isolement des victimes. Cette forme de harcèlement est insidieuse: elle peut se produire à toute heure et toucher un plus grand nombre de personnes, amplifiant ainsi l'impact émotionnel sur les victimes. Les jeunes peuvent se sentir piégés, sans échappatoire face à des messages hostiles qui les suivent partout.

Le harcèlement, qu'il soit physique, verbal ou digital, est une réalité alarmante qui touche de nombreux jeunes. Malheureusement, il est souvent trop tard lorsque l'on réalise l'ampleur des dégâts. Les victimes, souvent isolées et honteuses, peuvent cacher leur souffrance pendant des mois, voire des années, avant de demander de l'aide.

L'un des aspects les plus tragiques du harcèlement est son invisibilité. Les signes peuvent être subtils: un changement de comportement, un retrait social, des performances scolaires en baisse. Lorsque le problème devient évident, il est souvent déjà trop tard pour éviter des souffrances profondes. Dans le cas du cyberharcèlement, la situation est encore plus complexe. Les interactions numériques permettent aux agresseurs de frapper de manière anonyme, rendant difficile l'identification des coupables et l'alerte des victimes. Pour les victimes, le foyer, qui devrait être un espace de sécurité, devient un lieu d'angoisse.

Face à ces menaces et les fléaux que représentent le harcèlement et le cyberharcèlement pour nos jeunes, il est de notre devoir d'agir afin de les protéger que ce soit sur le terrain ou en ligne, et ce, avant que le piège ne se referme sur eux.

C'est pour toutes ces raisons, mais surtout pour protéger les enfants et les adolescents, que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va soutenir ce postulat à l'unanimité.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, bin Vize-Syndic der Gemeinde Üeberstorf, welche, wie auch die anderen Gemeinden, im Schulbetrieb Unterstützung braucht, wenn Mobbing oder Cybermobbingfälle vorliegen. Mobbing und vor allem Cybermobbing sind leider auch in unserem Land eine Tatsache und auch in unseren Schulen und auf unseren Sportplätzen, wie wir eben gerade gehört haben. Diese negative Entwicklung stellt eine der Schattenseiten der modernen, praktisch überall vernetzten Welt dar. Ein direktes, mit Augenkontakt begleitetes, bilaterales Kommunizieren - unwichtig, ob positiv oder negativ - wird in unserer heutigen, modernen Welt oft durch Nachrichten und Bilder ersetzt, welche via Smartphones und Tablets aus einer geschützten Defensive heraus an andere Nutzer zugesandt und anschliessend oft unkontrolliert weiter ausgetauscht, geteilt werden.

Das vorliegende Postulat von Grossrätin Liliane Galley und Grossrat Marc Pauchard kann dieses Problem auch nicht an der Wurzel lösen, hat jedoch den guten Ansatz, dass alle bereits vorhandenen, funktionierenden Präventions- und Begleitmassnahmen gegen diese Zeiterscheinung durch den Kanton gebündelt werden sollen und dass dadurch eine raschere und bestmögliche Unterstützung der meist jugendlichen Opfer, Mädchen und Buben, angeboten werden kann.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt das vorliegende Postulat, wünscht jedoch, dass dadurch keine neuen Stellen geschaffen werden, sondern, dass sich die vorhandenen Fachpersonen die Erfahrungen und erfolgreichen Präventionsmassnahmen im Austausch mitteilen, nicht per Handy und WhatsApp, sondern bilateral. Persönlich wünsche ich mir, dass die gewonnenen Erkenntnisse aus dem von uns gewünschten Austausch der Fachpersonen bezüglich Mobbing und Cybermobbing auch in die aktuell laufende nationale Debatte bezüglich einem sinnvollen Verhältnis von digitalem und analogen Unterricht an unseren Schulen aufgenommen wird.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Harcèlement et cyberharcèlement, voilà un thème d'une actualité consternante, affligeante. Il fut un temps – j'ai connu ce temps heureux – où le harcèlement s'arrêtait à la porte des maisons. Tel n'est plus le cas de nos jours, dans notre monde connecté, digitalisé, en pleine évolution et en perpétuel mouvement. Diffusion de fausses informations, de messages méchants ou haineux, de photos personnelles ou à caractère sexuel.

Vous l'avez compris, le groupe Le Centre salue le dépôt de ce postulat par nos deux collègues Galley et Pauchard et le soutiendra à l'unanimité tant sa pertinence est criante.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). J'interviens à titre personnel et déclare mon lien d'intérêts: je suis enseignante au cycle d'orientation d'Estavayer. A ce titre-là, je participe, depuis une année et demie, comme intervenante MPP (méthode de la préoccupation partagée), mise en place dans les CO pour lutter contre le harcèlement scolaire. Par chance, celle-ci fonctionne assez bien. De plus, en février 2020, j'avais déposé une question sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement à laquelle le Conseil d'Etat avait eu l'amabilité de répondre, quatre mois plus tard, de manière assez complète et en détail (12 pages).

Depuis lors, quatre ans ont passé et à l'instar des adultes, une partie de nos jeunes va de moins en moins bien. Si certaines causes n'ont rien à voir avec le sujet qui nous occupe, il est clair que le harcèlement sous toutes ses formes est un facteur de stress, d'isolement et participe grandement à la dégradation de la santé mentale de nos jeunes, pleinement constatée aujourd'hui. Le postulat sur lequel nous débattons maintenant a le mérite de remettre le focus sur ce phénomène toujours présent et en constante augmentation.

Je pense que le volet scolaire, et surtout celui de la scolarité obligatoire, est en bonne voie. Il est doté de nombreuses ressources, pas toujours suffisantes sûrement, mais bien en place. Par contre, je ne suis pas sûre que les milieux associatifs tels que les clubs de sport, les sociétés de musique, de jeunesse ou d'autres le soient aussi bien. Je peux m'imaginer qu'un accompagnement accru de la prévention dans ces milieux ferait sens.

Avant de conclure, j'aimerais profiter de ce moment pour poser encore quelques questions. Quelle est la situation du point de vue du harcèlement au travail, dans le cas d'apprentis ou de jeunes adultes? Qui s'en occupe et comment le prévenir? Qu'en est-il du harcèlement de rue ou dans les transports publics? Ce sont différents aspects d'un même mal, pour lesquels je serais intéressée à connaître ce qui se fait dans notre canton et savoir si cela est suffisant. Sinon, qu'est-ce qui pourrait être facilement et rapidement mis en place? L'efficacité et la rapidité de la prise en charge de ces situations sont les éléments essentiels dans la réussite de ce type de démarche et surtout dans la protection des victimes.

C'est donc pour toutes ces raisons, chères et chers collègues, que je soutiens ce postulat et vous invite à en faire de même.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin. Je vais être bref, mais j'ai néanmoins quelques éléments de réponses à apporter.

Le harcèlement et le cyberharcèlement touchent différents milieux et donc différentes Directions de l'Etat de Fribourg: la DFAC pour le domaine scolaire, la DSJS pour le domaine des sports et les préfectures et communes pour l'espace public, la DSAS au travers de la stratégie de promotion de la santé et de prévention ainsi qu'au travers des politiques mises en place par le Service de l'enfance et de la jeunesse et par le Bureau de l'égalité. De manière transversale, la brigade des mineurs est également en charge de cette problématique, tous milieux confondus cette fois.

Dans le cadre de la stratégie de promotion de la santé et de prévention, le Service de la santé publique a un mandat avec REPER en matière de promotion de la santé dans divers settings. Ce mandat touche aux questions du vivre ensemble, des compétences des jeunes et des personnes qui les entourent, qui fait partie de la thématique de harcèlement. REPER est, pour cette problématique, un acteur-clé de prévention. Il rejoint les différents milieux mentionnés et les mesures existantes pourraient être renforcées. Il travaille également en étroite collaboration avec la DFAC et la brigade des mineurs. Actuellement, dans le cadre des mandats DSAS, REPER mène des projets sur le harcèlement dans le domaine scolaire par exemple la méthode de la préoccupation partagée, le programme ACTE – et dans le domaine sportif – par exemple le projet Cool and Clean, qui aborde le thème du fairplay, mais pas la thématique du harcèlement. Le Service du sport travaille actuellement avec un groupe de travail sur la thématique de la violence et des abus dans le sport et, dans ce cadre, un renforcement du mandat de REPER est envisagé. Dans le domaine festif, les activités de prévention en lien avec le mandat DSAS ne couvrent actuellement pas la thématique du harcèlement. C'est pour cela que la DSAS finance actuellement quelques mesures spécifiques en lien avec la thématique du harcèlement mise en place dans le cadre du mandat de REPER. Elle n'a cependant pas de vue d'ensemble en la matière. Nous n'avons pas non plus de statistiques au niveau intercantonal. Pour ce faire, nous allons probablement donner un mandat afin de pouvoir effectuer des comparaisons. Toutes les Directions susmentionnées sont concernées. La réponse à ce postulat nécessite l'élaboration d'un inventaire de tout ce qui est déjà fait dans le canton ainsi que dans les communes. Il conviendra d'identifier les besoins existants et les potentiels de renforcement, de clarifier les questions du lead et des collaborations intersectorielles entre les Directions concernées.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est accepté par 77 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/ Die Mitte), Berset Alexandre (SC, VEA/GB), Bonny David (SC, PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA, UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/ PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/ GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/ SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR, VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV, VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/ GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/ SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/ GLP). Total: 77.

S'est abstenu:

Moussa Elias (FV,PS/SP). Total: 1.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Election (autre) 2024-GC-223

Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Conseil d'Etat

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 11; nuls: 5; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu M. Jean-François Steiert, par 85 voix.

Election (autre) 2024-GC-224

Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Grand Conseil

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 107; blancs: 1; nuls: 0; valables: 107; majorité absolue: 54.

Est élu M. Sébastien Dorthe, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} et MM. Grégoire Kubski (36), Antoinette de Weck (1) et Gabriel Kolly (1).

Election (autre) 2024-GC-225

Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre de l'Ordre des avocats fribourgeois

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 104; blancs: 8; nuls: 12; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu M. Dominique Morard, par 84 voix.

Election (autre) 2024-GC-226

Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, professeur ordinaire de la Faculté de droit de l'Université

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 88; rentrés: 86; blancs: 4; nuls: 1; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu M. Jacques Dubey, par 81 voix.

Election (autre) 2024-GC-227

Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre des autorités judiciaires de première instance

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu M. Jean-Benoît Meuwly, par 93 voix.

Election (autre) 2024-GC-228

Un-e suppléant-e extraordinaire au Conseil de la magistrature, membre du Ministère public

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 10; nuls: 3; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu M. Fabien Gasser, par 87 voix.

> La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire